



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>fin</i>)	
Discours de M. Hlophe (Souaziland).....	675
Discours de M. Ganao (Congo).....	677
Discours de M. Penjor (Bhoutan).....	681
Discours de M. Rahal (Algérie).....	684

Président : M. Abdelaziz BOUTEFLIKA
(Algérie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*fin*)

1. M. HLOPHE (Souaziland) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, ceux qui ont pris la parole avant moi devant cette assemblée vous ont déjà adressé leurs félicitations, d'une façon très élogieuse, à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Vous me permettrez néanmoins d'ajouter les félicitations les plus cordiales de Sa Majesté le roi Sobhuza II, du Gouvernement et du peuple du Royaume du Souaziland.
2. Votre éminente carrière de dirigeant dans votre grand pays, l'Algérie, et votre expérience bien connue des affaires internationales constituent des qualités qui vous rendent particulièrement apte à présider aux délibérations de cette assemblée, qui se réunit pour la première fois après la sixième session extraordinaire, session qui a eu lieu sur l'initiative de votre pays et où il a joué un rôle très important.
3. Ma délégation est certaine que les délibérations de cette assemblée, sous votre compétente direction contribueront à nous rapprocher de l'élimination des obstacles qui jonchent la route menant à la paix, à la justice, au progrès et à la compréhension internationale.
4. Les lourdes fonctions qui vous incombent, cette année, Monsieur le Président, ont été remplies avec compétence l'an dernier par votre prédécesseur, M. Leopoldo Benites, de l'Equateur.
5. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en cherchant à harmoniser la conduite des nations dans le cadre de cette organisation, est l'un des buts principaux de la Charte. Ma délégation voudrait, à ce propos, saluer chaleureusement les nouveaux Etats indépendants, le Bangladesh, la Grenade et la Guinée-Bissau, qui viennent d'entrer dans le concert des nations souveraines et libres. L'admission aux Nations Unies de ces trois nouveaux

Membres apporte, aux yeux de ma délégation, une lueur d'espoir dans un ciel assombri de nuages de méfiance à l'égard de l'universalité de cet organe.

6. Ce qui est grave aux Nations Unies, c'est que les problèmes de la paix mondiale, de la justice et du progrès, auxquels cette assemblée a proclamé à nouveau son attachement à la vingt-cinquième session, n'ont pas diminué. Notre monde ne connaît pas de pénurie de problèmes. Il est constamment à la merci de la guerre, des conflits locaux, de la division, de l'oppression, de la pauvreté, de la famine, de l'inflation, du chômage, du déclin de la production, des exigences sociales et des insuffisances financières. Tous ces problèmes nous étreignent et le monde en souffre comme d'autant d'épines dans sa chair. Même avant la récente augmentation du prix du pétrole et d'autres produits de base, l'économie mondiale était en plein désordre. L'inflation mondiale et l'instabilité monétaire étaient les causes principales de ce désordre.

7. Bien que le monde industrialisé ait connu un accroissement économique remarquable ces dernières années, les pays en développement n'ont jamais eu leur part de ce développement. En fait, leurs termes de l'échange se sont sans cesse détériorés, entraînant des problèmes de balance des paiements et ralentissant la croissance économique. En même temps, l'importance relative de l'assistance officielle au développement a diminué.

8. La récente augmentation des prix du pétrole et le coût de produits essentiels tels que les engrais, les insecticides et les produits chimiques de base ont considérablement aggravé les problèmes. D'ores et déjà une partie de la population mondiale connaît de graves pénuries de denrées alimentaires, et tout devrait être fait pour augmenter la production agricole mondiale.

9. Maintenant que même le monde développé connaît des déficits aigus de la balance des paiements et des taux d'inflation inacceptables, les dangers de restrictions monétaires accrues, même des taux d'intérêt plus élevés et une récession économique générale nous menacent. Les importations de produits primaires fournis essentiellement par les pays en développement diminueront, et l'effet s'en fera ressentir sur les prix et les recettes provenant des exportations.

10. Ma délégation espère sincèrement que l'on trouvera une solution pour recycler les capitaux des économies mondiales les plus fortes vers les plus faibles. Quelle que soit la solution trouvée, il est essentiel que l'assistance offerte aux pays les moins développés équivale aux pertes qu'ils ont subies et que cette assistance soit donnée sous forme de concessions pour ne pas augmenter encore le fardeau financier des pays bénéficiaires.

11. A ce propos, mon pays attache beaucoup d'importance à la coordination qui, nous l'espérons, sera réalisée par suite de la convocation de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée et nous comptons recueillir les fruits de l'établissement d'un nouvel ordre économique international qui, nous l'espérons, ne deviendra pas lettre morte dans les archives de l'Organisation.

12. Enfin, ma délégation pense que la difficulté qu'il y a à contrôler les activités mondiales des sociétés multinationales justifie que l'Assemblée s'en occupe. Bien que leur contribution en capitaux et en connaissances techniques soit importante pour le développement du monde moins développé, les questions de répartition égale des bénéfices et de puissance demeurent.

13. Après l'indépendance de la Guinée-Bissau, le rétablissement des droits du peuple du Mozambique — qui, bientôt, mènera ce pays à l'indépendance totale — et le projet en vue de l'indépendance de l'Angola qui est déjà un fait, l'Afrique s'est rapprochée de son principal objectif de liberté et d'unité territoriales. Ma délégation considère que l'installation du gouvernement provisoire dirigé par le Frente de Libertação de Moçambique (FRELIMO) au Mozambique est un bon signe pour ce qui est des efforts déployés en vue de la paix en Afrique australe.

14. Les troubles qui, au Mozambique, ont suivi l'Accord historique de Lusaka entre les dirigeants du FRELIMO et le Gouvernement portugais ont été regrettables et, en fait, inutiles. Cet accord, considéré dans sa juste perspective, est une victoire éclatante pour les talents diplomatiques de tous ceux qui, aux prix de lourds sacrifices, ont contribué à la libération du Mozambique. Pour l'Afrique, cet accord est indiscutablement le prélude à la décolonisation totale du continent africain.

15. L'attitude nouvelle du Gouvernement portugais, qui a su accepter l'heure de la vérité à l'égard des droits des habitants de ses anciens territoires, notamment leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale, devrait inciter tous les peuples épris de paix du monde à coopérer pour que soient tournées honorablement les pages plutôt souillées de l'histoire du Portugal. A ce propos, ma délégation se joint aux Etats qui ont demandé aux nationalistes angolais de serrer les rangs et d'œuvrer pour l'immédiate indépendance de leur pays sur la base du gouvernement par la majorité.

16. Au Souaziland, nous comptons sincèrement sur une prompt solution du dilemme politique en Namibie. Le peuple namibien, comme tout autre peuple, a droit à l'autodétermination qui le mènera à l'indépendance complète et au gouvernement par la majorité. La politique du Souaziland reste fermement une politique de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats. Mais cette politique ne peut être conciliée à une forme quelconque de refus des droits fondamentaux de l'homme.

17. Nous avons tous, en tant que Membres des Nations Unies, la responsabilité collective et individuelle d'inspirer le respect voulu pour l'autorité de notre organisation afin que la fraternité des hommes devienne une réalité dans le monde entier. Tous les Etats africains défendent la politique de relations

de bon voisinage et l'on serait fondé à supposer que tous désirent la mettre en pratique. La politique raciste et discriminatoire milite contre les droits fondamentaux de l'homme et l'établissement de relations fructueuses et normales entre les hommes.

18. Le régime des colons en Rhodésie devrait tirer un enseignement du Portugal et rechercher la paix avec la majorité. Ma délégation est d'avis que le Gouvernement britannique — qui, après 10 ans de domination illégale en Rhodésie, reste responsable à l'égard de ce territoire — est capable de transférer le pouvoir au peuple du Zimbabwe. Tant que la minorité privilégiée sera autorisée à conserver le pouvoir politique, elle ne l'abandonnera pas volontairement. Pourtant l'autodétermination est vitale pour la survie de l'Afrique et l'indépendance est la base nécessaire à son unité. L'Afrique tout entière doit être libre afin de s'unifier.

19. Le panorama qui s'offre au Moyen-Orient reste celui d'un calme trompeur. Les tentatives faites pour assurer une vraie souveraineté nationale pour les Arabes et Israël sont entravées par le manque d'harmonie, le soupçon et la méfiance. Ce sont là des attitudes humaines — attitudes d'un Etat envers un autre, attitudes d'un groupe racial envers un autre —, attitudes d'un bloc de puissance envers un autre. Pourtant, nous devrions tous avoir compris depuis longtemps qu'au Moyen-Orient, nous en tant qu'êtres humains, sommes en présence d'un aspect fondamental qui est la paix et la coexistence dans cette région, afin que les ressources potentielles, tant humaines que naturelles, puissent être captées pour créer un climat en vue d'une société nouvelle qui ne devrait plus "apprendre la guerre".

20. La paix au Moyen-Orient est devenue une affaire nationale pour nous tous, car la survie même d'une société internationale est inhérente à la réciprocité et à l'interdépendance des nations. L'absence de paix au Moyen-Orient signifie qu'il n'y a pas de paix dans le monde. C'est dans cet esprit que ma délégation voudrait dire sa reconnaissance et son admiration à toutes les parties en cause dans le conflit du Moyen-Orient, qui ont su faire preuve de compréhension humaine et rechercher une solution par la négociation. Nous admirons également les efforts diplomatiques des dirigeants de cette région, qui ont coopéré avec ceux des Etats-Unis et de l'Union soviétique pour assurer de meilleures perspectives de paix. Tous les hommes de bonne volonté qui ont quelque respect pour la vie humaine sont encouragés par ces perspectives de paix durable dans cette région déchirée par la guerre.

21. Le Moyen-Orient n'est pas la seule région du monde où la paix et la sécurité du monde se trouvent toujours plus menacées. L'absence de solution durable à Chypre par le moyen du mécanisme établi par l'Assemblée constitue aujourd'hui un obstacle évident qui empêche le peuple de Chypre de traiter à sa façon ses propres problèmes.

22. Des pays encore divisés par des conflits tissent en ce moment leur unité nationale, et une esquisse d'existence nationale commence à se dégager non sans peine. Dans l'esprit du non-alignement, ma délégation salue ce processus et n'agira d'aucune manière qui puisse gêner son plein développement.

23. Le Royaume du Souaziland pense que le peuple du Cambodge est capable de résoudre ses difficultés sans intervention extérieure, et nous affirmons qu'il a besoin d'encouragement de la part de cette assemblée pour ce faire. Ce principe s'applique, dans les circonstances actuelles, tant à la Corée du Sud qu'à la Corée du Nord.

24. Ma délégation, à propos de la question de Corée, voudrait suggérer ceci : a) que le Secrétaire général établisse une commission spéciale pour déterminer ce qui empêche la Corée du Sud et la Corée du Nord de donner réalité à une volonté déclarée d'unification pacifique du pays; b) déterminer si, en cas de retrait du haut commandement des Nations Unies, il n'y aurait pas une aggravation des hostilités qui se transformeraient en une nouvelle guerre d'importance majeure.

25. L'humanité aujourd'hui n'affronte pas seulement la question de la réalisation et du maintien de la paix mondiale; elle n'a pas devant elle le seul problème de mettre un terme aux guerres locales; elle ne se trouve pas seulement devant le dilemme de l'amélioration des conditions de vie de millions d'être humains qui souffrent aujourd'hui de la misère, de la maladie et de la faim. L'humanité, à l'heure actuelle, est en présence d'un danger d'auto-anéantissement. Le monde doit parvenir à un désarmement total pour réorienter les ressources humaines et matérielles vers des domaines qui porteront des fruits et établiront une véritable amitié entre les hommes, pour la paix et le progrès.

26. A ce propos, le Gouvernement du Souaziland continuera d'appuyer tous les efforts tendant à déclarer l'océan Indien zone de paix. Je voudrais répéter ce qu'a dit le Gouvernement de Sa Majesté à ce propos devant l'Assemblée il y a deux ans seulement :

“Cette région qui, récemment encore, n'était pas considérée comme une zone militaire sensible, commence à retenir l'attention moins pacifique de certaines puissances. Les nations qui considèrent à juste titre que l'océan Indien est à leur porte n'ont pas de desseins nucléaires ni d'ambition hostile dans la région. Elles sont les premières à vouloir que les autres puissances considèrent l'océan Indien de la même manière. A moins que les mers et les océans du monde ne soient reconnus comme étant exclusivement des zones de développement pacifique et économique, il deviendra de plus en plus difficile d'empêcher leur utilisation à des fins pacifiques¹.”

27. Chacun sait que toutes les grandes puissances et les membres de l'OTAN se sont engagés à “préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances”. Les cicatrices de l'esclavage, les blessures du colonialisme et de l'exploitation sont encore trop fraîches et trop douloureuses pour nous, Africains. C'est donc avec une grande préoccupation que nous voyons les activités militaires accrues dans l'océan Indien de la part des superpuissances et de l'alliance militaire des membres de l'OTAN. Notre continent ne doit pas devenir un champ de bataille au moment où nous essayons de le reconstruire à partir des cendres du colonialisme.

28. Enfin, cette organisation, en dépit d'une inefficacité criante, a beaucoup de qualités. L'une de celles-ci est que l'on peut y parler et que l'on y parle depuis 28 ans. Se parler l'un à l'autre est un don précieux pour l'homme. Mais tandis que nous parlons, nous devons écouter non pas seulement les autres mais nous-mêmes afin qu'ensemble, en tant que fils de l'homme, nous puissions nous élever sur des cimes de liberté, de justice, de paix, de bonheur et de prospérité pour faire de nos jours une réalité de la paix et de la sécurité. Ceci peut devenir réalité si les représentants ici présents veillent à ce que les délibérations de l'Assemblée, à notre époque troublée, recherchent le dénominateur commun le plus élevé dans leurs efforts de paix plutôt que d'élégantes équations prenant la forme de résolutions.

29. M. GANAO (Congo) : Je voudrais, au seuil de mon propos, associer ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune pour vous dire, Monsieur le Président, combien la délégation congolaise est heureuse de vous voir diriger les travaux de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. En le faisant, je me soumetts sans doute à une tradition, mais j'obéis surtout à un devoir des plus agréables, celui d'exprimer le sentiment de joie profonde avec lequel le peuple congolais a accueilli la nouvelle de votre brillante élection. La confiance dont vous venez d'être investi vient ainsi marquer d'une pierre blanche la carrière du talentueux homme d'Etat que vous êtes, du diplomate éprouvé et avisé que l'Afrique s'honore de compter parmi ses fils, du militant, du combattant de la liberté dont la foi et la détermination inébranlables ont été forgées dans les maquis algériens.

30. Votre élection est aussi et surtout un hommage mérité rendu à l'héroïque peuple algérien qui, sous la direction sage et éclairée du président Houari Boumédiène, œuvre avec acharnement à la libération et à l'affirmation de la personnalité du tiers monde. Les succès retentissants de la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non-alignés, tenue à Alger, il y a 13 mois, l'historique sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les matières premières et le développement, convoquée à l'initiative du président Boumédiène, sont autant de faits qui donnent la mesure de l'attachement chaque jour plus grand de votre beau pays à la cause du tiers monde.

31. Mais, pour le Congo, votre pays a fait bien plus, Monsieur le Président, dussé-je soumettre à dure épreuve votre modestie que chacun connaît, puisqu'il y a plus d'une décennie, le peuple algérien et le peuple congolais se sont donné la main, une main fraternelle et militante dont l'étreinte n'a fait que se resserrer au fil des ans.

32. La lutte héroïque menée par le peuple algérien pour recouvrer sa souveraineté a valeur de symbole et d'exemple pour tous les peuples opprimés. Le soutien ferme que votre pays accorde à toutes les causes justes, notamment à la lutte de libération des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine a fait d'Alger la capitale universelle de la liberté et de la dignité humaine.

33. Cette session se tient à un moment particulièrement édifiant de notre histoire, où les zones d'ombre et de lumière se confondent si étrangement et où les

espoirs naissants se meurent, renaissent, sans jamais pouvoir rassurer définitivement l'humanité. Tel est le cas du Viet Nam. On avait espéré que la leçon donnée par le vaillant peuple du Viet Nam à l'armée d'agression des Etats-Unis d'Amérique ôterait la dernière allusion à tous ceux qui n'ont pas encore compris que tous les peuples de la terre, quels qu'ils soient, ont le droit de choisir leur propre voie, celle qui correspond le mieux à leur éthique et qu'ils croient la meilleure pour assurer l'aboutissement de leurs aspirations profondes et la réalisation de leur bonheur. Nous devons malheureusement constater que l'impérialisme américain continue de s'entêter et viole constamment l'Accord de Paris qui a fait naître tant d'espairs qui s'évanouissent l'un après l'autre pour replonger progressivement le Viet Nam et le monde dans l'insécurité.

34. Notre organisation doit agir, et agir vite, pour exiger que soient scrupuleusement et intégralement respectés et appliqués l'Accord de Paris car c'est la seule voie qui mène à l'instauration d'une paix durable dans cette partie du monde qui n'a que trop souffert des atrocités des guerres d'agression.

35. Non loin du Viet Nam, au Cambodge voisin, le peuple khmer est lui aussi soumis à une guerre injuste qu'il repousse avec courage et détermination, remportant chaque jour sur l'agresseur des victoires impressionnantes que le monde entier reconnaît. Aujourd'hui, le Front d'union nationale du Kampuchea contrôle pratiquement les neuf dixièmes du pays. Qu'attend donc notre organisation, pour prendre à son niveau la responsabilité historique qui lui incombe, en expulsant de la communauté internationale les traîtres à la nation khmère, pour rétablir dans ses droits le gouvernement légitime du Cambodge, celui du prince Norodom Sihanouk ?

36. De même, il devient urgent de mettre un terme à l'agression impérialiste en Corée. Si nous avons eu à nous féliciter de la décision prise au cours de la vingt-huitième session de dissoudre la fameuse Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, le consensus auquel l'Assemblée générale a abouti le 28 novembre 1973² devient un prétexte supplémentaire entre les mains du régime de Séoul pour annihiler les efforts louables de la République populaire démocratique de Corée en vue de parvenir à une réunification pacifique et indépendante de la patrie déchirée. Mais le peuple vigilant, excédé par la trame d'actes de trahison de l'administration de Séoul, malgré une machine particulièrement féroce de répression, exige de plus en plus que soient boutées dehors toutes les troupes étrangères qui sont un obstacle à la réunification dans la paix et hors de toute ingérence étrangère des deux parties de ce beau pays. Il n'est plus possible d'enfermer l'Organisation dans le carcan d'un consensus qui sert d'alibi pour s'opposer à la réalisation des aspirations profondes du peuple coréen.

37. Plus près d'ici, au Moyen-Orient, les mêmes agresseurs s'escriment à vouloir assujettir des peuples dont les traditions de lutte sont plus que millénaires. Tout a déjà été dit sur le Moyen-Orient, et la vanité des prétentions de l'Etat sioniste a été démontrée au sein de ce forum par d'éminents orateurs venus de tous les coins du monde. Je voudrais, pour ma part, convier tout simplement la communauté internationale

à une vigilance accrue pour ne plus laisser Israël et ceux qui le soutiennent déformer les éléments d'analyse de ce problème en le présentant comme un conflit opposant les Arabes aux Juifs, alors que le fond de la question a été et demeure le droit du peuple palestinien déraciné et spolié de retrouver sa patrie. Nous nous félicitons de l'inscription à l'ordre du jour de la présente session d'une question consacrée à l'examen du drame que vit le peuple palestinien martyr.

38. En Méditerranée orientale, les mêmes incendiaires internationaux viennent de semer la guerre, le deuil et la misère dans l'île de Chypre. La crise que traverse ce pays, membre du mouvement des pays non alignés, ne saurait nous laisser indifférents. Le Gouvernement de la République populaire du Congo estime que notre organisation a le devoir de garantir l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Chypre.

39. En Afrique, la lutte de libération s'amplifie et enregistre des victoires décisives. La lutte héroïque des peuples de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée-Bissau, partie intégrante du combat que mènent tous les opprimés de la terre, a contribué de façon déterminante — ainsi que le disait le camarade Marien N'Gouabi, président de la République populaire du Congo, il y a un peu plus d'un mois à la Conférence au sommet des Etats d'Afrique centrale et orientale, à Brazzaville — à libérer le peuple portugais du joug fasciste sous le faix duquel il ployait depuis plus d'un demi-siècle. Cette solidarité de combat condamne les nouveaux dirigeants de Lisbonne à une meilleure compréhension des aspirations des peuples africains qui exigent l'indépendance sans condition et sans délai de l'Angola et des autres territoires sous domination portugaise.

40. L'Afrique dont Amílcar Cabral, un des fils les plus valeureux, héros sans tache, a écrit de son sang une des pages les plus belles de son histoire, a atteint le point de non retour dans le processus de libération des territoires encore sous le joug colonial. Nous ne pouvons que vouer respect et reconnaissance à la mémoire d'Amílcar Cabral pour les enseignements qu'il nous a donnés à tous, et plus particulièrement à son pays dont nous sommes heureux et fiers de saluer la venue au sein de l'Organisation. Que les représentants de la Guinée-Bissau veuillent bien accepter les félicitations fraternelles du peuple congolais qu'au nom du président Marien N'Gouabi, j'ai l'agréable devoir de leur renouveler du haut de cette tribune.

41. Je voudrais également, au nom de ma délégation, féliciter les représentants de la Grenade et du Bangladesh pour l'admission de leur pays comme Membres de l'Organisation des Nations Unies.

42. Pour en revenir à l'Afrique, le Mozambique, qui venait de réduire au silence les nostalgiques d'un passé irrévocablement condamné, n'est plus qu'à quelques mois de son accession à la souveraineté internationale. Les Nations Unies doivent veiller à ce que les accords de Lusaka soient appliqués normalement. L'Afrique, quant à elle, mettra tout en œuvre pour faire échec aux manœuvres des colonialistes attardés qui tentent de remettre en cause les acquis de la lutte de libération au Mozambique et surtout en Angola où ils suscitent et entretiennent des divisions

au sein des mouvements de libération. Il s'agit d'une méthode bien connue, qui vise à retarder l'indépendance de l'Angola, à plonger le pays dans une guerre civile qui fournirait le prétexte tant recherché par les néo-colonialistes, qui n'ont guère renoncé à leur rêve de reconquête de l'Afrique. Toute cette agitation néo-colonialiste a pour toile de fond les richesses immenses que recèle l'Angola, richesses que l'impérialisme, dans sa rapacité, veut continuer à exploiter au mépris des intérêts du peuple angolais.

43. Le cheminement des colonies portugaises vers leur indépendance ne saurait nous faire perdre de vue la Namibie, l'Azanie, les Comores, Djibouti et tous les autres territoires sous domination coloniale qui aspirent à leur indépendance et à la souveraineté.

44. Nous pensons que le Royaume-Uni doit accepter de jouer son rôle et d'assumer ses responsabilités au Zimbabwe. De même, les puissances de l'OTAN, qui appuient le régime raciste d'Afrique du Sud — lequel étend sa politique néfaste d'*apartheid* en Namibie — doivent faire comprendre aux colons blancs que leurs propres intérêts commandent que, sans plus tarder, ils retrouvent la voie de la raison. Les Africains, quant à eux, peuvent se féliciter d'avoir mis à nu les dernières manœuvres du Gouvernement de Pretoria consistant à inclure pour une première fois des fantoches dans une délégation ne représentant d'ailleurs elle-même qu'une politique condamnée. L'Assemblée générale, en rejetant les pouvoirs de cette délégation [*résolution 3206 (XXIX)*], a, une fois de plus, dit son indignation devant la politique criminelle d'*apartheid*. Ma délégation se félicite de la décision qui a permis de mettre fin aux pourparlers entre le Secrétaire général et le Gouvernement de Pretoria sur la Namibie, pourparlers que les racistes d'Afrique du Sud exploitaient à des fins de propagande.

45. Enfin, pour dire un dernier mot sur la colonisation, je voudrais tout simplement relever la dernière subtilité absurde de cette entreprise criminelle par le biais de laquelle on voudrait nous faire admettre le principe du référendum. Je ne sais pas, j'aimerais savoir s'il existe dans cette salle un représentant d'une ancienne colonie pour me dire que les habitants de son pays avaient été consultés par voie de référendum et qu'ils avaient ainsi accepté l'occupation étrangère. Tout ce que nous enseigne l'histoire, c'est que des traités préparés par des colonisateurs avaient été imposés à nos peuples, par l'intermédiaire de chefs traditionnels auxquels la couleur même desdits traités n'avait jamais été expliquée.

46. La simple logique et les bonnes règles qui ont toujours régi toutes les sociétés auraient voulu qu'on demande la permission pour entrer chez autrui, et non pour en repartir. Et c'est d'ailleurs cette méthode qui nous est imposée par les investisseurs dans nos rapports économiques avec eux, lorsqu'ils exigent des garanties suffisantes pour le libre rapatriement de leurs capitaux. Nous abordons là l'un des problèmes qui vont dominer cette session.

47. Dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, dit avoir perçu à certains signes "l'apparition d'une volonté renouvelée d'affronter les problèmes immenses qui se posent dans une société mondiale" [*A/9601/Add.1, sect. XIII*].

48. Est-il besoin de souligner que ma délégation a pris connaissance avec le plus grand intérêt de ce rapport qui, par sa conviction, son objectivité, son introspection attentive, constitue un élément important qui donne une tonalité appréciable à nos travaux. Malheureusement, s'agissant des problèmes économiques auxquels doit faire face notre organisation, certains faits, certaines paroles lancées du haut de cette tribune, risquent de faire délirer cette image souriante et optimiste. Au moment où notre monde connaît des mutations irréversibles, il est pour le moins décevant de constater que certaines grandes puissances songent encore à pratiquer la politique du gros bâton et d'invectives surfaites. Le développement des nations prolétaires est aujourd'hui sans conteste l'un des plus grands problèmes posés à notre génération.

49. La sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, réunie, comme je l'ai dit plus haut, grâce à l'initiative du grand leader algérien, le président Houari Boumédiène, avait pourtant permis, face au problème des matières premières et du développement, de dégager le profil d'une nouvelle politique et de prendre la mesure de l'engagement sans retour de la communauté internationale de bouleverser fondamentalement l'asymétrie qui caractérise aujourd'hui les relations économiques internationales. Il est vrai que commencer à comprendre ne signifie pas nécessairement que tout va changer. Mais ces combats d'arrière-garde ne diminuent en rien la validité des leçons que la communauté internationale a su tirer de la sixième session extraordinaire, au cours de laquelle le tiers monde, menacé dans sa survie, a pris une claire conscience du fait que les causes fondamentales de son retard séculaire ne relèvent nullement de la fatalité; ce retard est, au contraire, soigneusement organisé, entretenu, ravivé par l'impérialisme international qui fait de l'appauvrissement du tiers monde l'un des ressorts déterminants du progrès et de l'enrichissement chaque jour plus grand des pays industrialisés. Cette session extraordinaire a été l'occasion, pour les pays du tiers monde, de rejeter la logique implacable d'un système de division injuste de travail qui a condamné les nations pauvres, d'une part, au rôle de grenier des matières premières vendues à un prix dérisoire continuellement érodé par les flammes voraces de l'inflation capitaliste, d'autre part à s'endetter chaque jour davantage en achetant dans les pays occidentaux, à des prix scandaleusement élevés, les biens d'équipement que requiert l'industrialisation du tiers monde.

50. Dans maintes arènes internationales on se plaît à dénoncer les bénéfices disproportionnés du centre tirés de l'exploitation des régions de la périphérie. Aujourd'hui, il n'est plus possible de se borner à constater que le tiers de la population du globe dispose des sept huitièmes du revenu mondial tandis que les pays du tiers monde, qui représentent les deux tiers de l'humanité, doivent se contenter du huitième de ce même revenu. Malgré le tragique de cette situation, le tiers monde n'a pas voulu choisir la voie de l'affrontement pour résoudre les conséquences dramatiques du système oligarchique des relations économiques internationales actuelles. Nous sommes convaincus, pour notre part, que le dialogue sur un strict pied d'égalité constitue la voie démocratique

la plus apte à l'éradication des structures de l'ancien système et son remplacement par un ordre nouveau, capable de donner une impulsion vigoureuse à la coopération fructueuse entre tous les peuples.

51. L'une des tâches primordiales de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement est d'éveiller dans les sociétés occidentales de consommation et de gaspillage la compréhension du phénomène du sous-développement. Au reste, les causes essentielles de ce fléau ne se trouvent-elles pas dans les sociétés industrialisées qui contribuent à l'arriération économique des pays en développement ? Aujourd'hui, grâce aux efforts conjugués de tous les Membres de l'Organisation, la communauté internationale est nantie de deux documents d'une importance historique : la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)*], qui énoncent de façon pertinente les principes moteurs sur lesquels doivent désormais s'articuler les nouvelles relations économiques internationales, et qui invitent l'Organisation, dans un élan de nécessaire solidarité, à contribuer au Fonds spécial institué par le Programme d'action en faveur des membres les plus démunis. Nous sommes ainsi à la croisée des chemins : nous enliser dans une stérile confrontation ou bien au contraire, en faisant les uns et les autres preuve de courage et d'audace, emprunter les passerelles qui fraient la voie au progrès pour tous et à la coopération fraternelle de tous les peuples.

52. Aujourd'hui, nul ne peut déraciner certains principes qui apparaissent désormais comme le corollaire normal de l'indépendance et de la souveraineté des Etats. Le premier est la souveraineté permanente des Etats sur leurs ressources naturelles, qui a pour conséquence à la fois la maîtrise des mécanismes permettant aux pays producteurs de matières premières d'en fixer les prix et le droit de tous les pays de recourir en cas de besoin à la nationalisation. Le deuxième est le caractère légitime du combat que les pays en développement sont amenés à engager contre les sociétés multinationales dont les activités souvent néfastes et funestes sont connues de tous.

53. Mon pays a déjà eu l'occasion de marquer sa solidarité avec les pays producteurs de matières premières, dont le combat est notre combat à tous. La prise en mains par les pays exportateurs de pétrole, notamment, des leviers qui fixent le prix de cette matière première ouvre un immense champ d'espoir à tous les autres producteurs de matières premières du tiers monde. Nos masses laborieuses sont toujours disposées à produire, mais nous ne pouvons plus produire à n'importe quel prix. Il nous faut vendre nos matières premières à des prix susceptibles de permettre l'élévation du niveau de vie du travailleur et d'assurer l'équipement de nos pays. C'est pourquoi nous ne saurions nous laisser abuser par la campagne haineuse qui a amené les pays nantis à constituer des "unions sacrées" destinées à exorciser l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et à tenter de diviser les rangs du tiers monde.

54. Au lieu de cette activité vouée à l'échec, mettons nos volontés tendues vers la recherche de remèdes efficaces à la crise grave que traverse le monde, en renonçant d'abord à nos égoïsmes et au gaspillage, en instaurant ensuite une ère de justice et de paix

dans les relations internationales car, ainsi que plusieurs orateurs l'ont souligné, l'inflation qui ronge le monde comme un cancer est un phénomène généré par les pays industrialisés et dont le tiers monde a supporté le plus lourd tribut, à la fois comme vendeur de matières premières sous-payées et comme acheteur de produits finis des pays nantis. La crise de l'énergie est devenue un alibi facile, trop vite utilisé par certains pays développés pour augmenter les prix à l'exportation de leurs marchandises. La spirale inflationniste qui embrase le monde doit donc être examinée avec plus de sérieux et d'objectivité.

55. C'est dans ce souci constant de recherche de la justice et de la paix dans les relations internationales que mon pays a accueilli avec faveur la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, dont la deuxième session a eu lieu récemment à Caracas. La communauté internationale reconnaît ainsi l'impérieuse nécessité d'opérer un changement fondamental du droit maritime international. En dépit de certaines attitudes d'un autre âge, nous voulons exprimer l'espoir de voir les négociations déboucher sur une convention apte à promouvoir dans le domaine si important des fonds marins une coopération internationale sur la base de l'égalité des droits entre les Etats, de la justice et de la paix. Pour l'heure, l'essentiel est que les débats aient été amorcés en termes nouveaux, porteurs de mille promesses pour tous les peuples de la planète.

56. La République populaire du Congo, pour sa part, a participé et continuera de participer aux travaux de cette importante Conférence, sur la base des propositions faites d'un commun accord par les Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Ici, une fois encore, la balle est dans le camp des pays nantis, qui doivent renoncer à des privilèges qui concourent à accentuer la dépendance structurelle des pays sous-développés à l'égard des pays industrialisés. C'est à ce prix seulement que nos travaux pourront être couronnés de succès. Pour y parvenir, il nous faut, mieux que des moyens matériels et financiers certes nécessaires à son bon fonctionnement, doter l'Organisation d'une autorité morale accrue. Nous n'y arriverons que si, avec courage et désintéressement, nous nous attaquons résolument à adapter des structures qui répondaient certes aux besoins d'une époque, mais qui ne correspondent plus à la réalité d'aujourd'hui.

57. Une telle entreprise devient indispensable si nous voulons parler sérieusement de désarmement, si nous voulons que des calamités aussi destructrices que la sécheresse ne soient plus utilisées par certains pays à de simples fins de propagande, si nous voulons mettre un terme aux ingérences des grandes puissances dans la vie politique des petits Etats, pour que des pays comme Chypre réalisent leur concorde nationale selon la volonté de leurs habitants, pour que des peuples entiers, tel le peuple héroïque du Chili, dont nous sommes entièrement solidaires, ne soient plus massacrés tout simplement pour avoir voulu vivre par et pour eux-mêmes.

58. J'en arrive ainsi à la fin de mon propos, conscient de n'avoir repris dans mon allocution que des thèmes que tant d'éminents orateurs ont développés à cette tribune, souvent avec une éloquence rarement égalée. Mais en le faisant, j'ai voulu, en tout humilité et au

nom du président Marien N'Gouabi, apporter la modeste contribution de la République populaire du Congo aux travaux de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale.

59. M. PENJOR (Bhoutan) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur et un plaisir que de vous adresser, au nom de notre souverain, Sa Majesté le roi Jigme Singye Wangchuck, comme au nom du Gouvernement et du peuple du Bhoutan, nos chaleureuses salutations, ainsi qu'aux délégations ici présentes. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour vous offrir nos félicitations les plus cordiales à l'occasion de votre élection à l'unanimité à la présidence de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Ma délégation sait fort bien que vous apportez à ce poste important des années de riche expérience dans le domaine des relations internationales en votre qualité de ministre des affaires étrangères de l'Algérie. Nous sommes particulièrement heureux de votre élection, puisque c'est à Alger que le Bhoutan a été admis au groupe des pays non alignés. Nous vous donnons l'assurance de notre concours dans votre tâche qui consiste à régler des questions difficiles et souvent très débattues et que vous aborderez, nous en sommes certains, avec confiance et diligence.

60. Je ne saurais manquer au devoir qui m'incombe d'évoquer ici la remarquable direction de votre prédécesseur, M. Leopoldo Benites, qui a présidé la vingt-huitième session ainsi que la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

61. Permettez-moi aussi d'exprimer notre profonde reconnaissance au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour les efforts inlassables qu'il déploie en vue de mettre en œuvre les nobles objectifs de la Charte des Nations Unies. Au cours d'une année difficile pour lui, il a tout fait pour assurer non seulement l'application des diverses résolutions des Nations Unies, mais aussi la réalisation des principes et objectifs de la Charte, afin que les situations de conflit, où qu'elles se produisent, puissent se détendre grâce à son action vigilante et énergique.

62. Nous sommes très heureux de souhaiter la bienvenue aux trois nouveaux Membres de l'Organisation : la République populaire du Bangladesh, la République de Guinée-Bissau et la Grenade. L'admission de ces trois pays aux Nations Unies nous rapproche du principe de l'universalité. Nous espérons que les pays qui sont encore en dehors de cette grande organisation y trouveront bientôt leur place. Mon gouvernement est particulièrement heureux que le Bangladesh, notre proche voisin, ait désormais pris la place légitime qui lui revient dans l'Assemblée. Il convient ici de rappeler ce que mon ministre des affaires étrangères, M. Dawa Tsering, a déclaré à la vingt-septième session de l'Assemblée générale :

«Le Bhoutan se félicite de la naissance du Bangladesh en tant que nation indépendante et souveraine. Nous avons témoigné notre sympathie et notre appui au peuple du Bangladesh au cours de sa lutte pour sa libération nationale et nous sommes heureux aujourd'hui d'avoir été parmi les premiers à reconnaître la réalité du Bangladesh...».

63. Ma délégation a également eu l'occasion de prendre part à la 1776^e séance du Conseil de sécurité

qui s'est tenue le 10 juin dernier, au cours de laquelle le Conseil a décidé de recommander à l'Assemblée générale l'admission de la République populaire du Bangladesh dans la famille des Nations Unies et nous nous sommes grandement réjouis de cette décision. Avec son patrimoine ancestral et son ancienne culture, nous sommes certains que le Bangladesh apportera une contribution utile aux travaux de cette assemblée et des autres instances des Nations Unies en vue de renforcer l'Organisation internationale.

64. Le Bhoutan est pleinement conscient des changements survenus dans notre partie du monde et nous prenons les mesures voulues pour y adapter notre attitude et notre politique. Nous tenons d'ailleurs à féliciter les dirigeants du sous-continent pour leur courage et la hauteur de leurs vues, et nous espérons sincèrement que ces qualités continueront à prévaloir dans l'intérêt d'une paix durable dans la région. Le Pakistan, faisant preuve de réalisme, a reconnu le Bangladesh en tant que République souveraine et indépendante et le Bangladesh, pour sa part, a adopté une attitude conciliante à l'égard du Pakistan. Nous nous sommes félicités également de l'Accord de New Delhi, en vertu duquel s'est déroulé cet important événement. Nous espérons aussi que l'esprit de l'Accord de Simla, en date du 2 juillet 1972, et le climat qu'il a créé prévaudront dans les relations entre l'Inde et le Pakistan et qu'il en résultera une paix durable dans le sous-continent. A cet égard, nous sommes heureux de noter que des conversations directes ont eu lieu récemment entre l'Inde et le Pakistan en vue de rétablir les moyens de communication et les facilités de déplacement à travers les deux pays.

65. Le Bhoutan continue heureusement d'entretenir d'étroites et amicales relations avec tous ses voisins. Ces liens amicaux ont été tout récemment renforcés lors du couronnement de Sa Majesté Jigme Singye Wangchuck, qui a eu lieu le 2 juin dernier, à Thimphu. Cet événement a été rehaussé par la présence des chefs d'Etat des pays voisins, des représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et des représentants d'autres pays amis.

66. Notre jeune monarque assume ses lourdes responsabilités avec beaucoup de sagesse et de maturité. Sous sa direction, le Bhoutan ne cesse de progresser et de torger, avec tous les pays, des relations amicales, fondées sur les principes de la coexistence pacifique et de l'égalité souveraine. Le Bhoutan s'est rallié au principe du non-alignement et adhère aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. Il est encourageant de constater que nos relations avec l'Inde continuent d'être des plus cordiales et des plus amicales, empreintes de confiance mutuelle et de coopération. Nous comptons fermement sur une ère de coopération plus poussée et d'amitié plus grande encore avec l'Inde au cours des années à venir.

67. Ma délégation souhaite également une chaleureuse bienvenue à la Grenade à l'occasion de son admission aux Nations Unies. L'accession de la Grenade à l'indépendance fait partie du processus d'évolution mis en œuvre par la Puissance administrante, le Royaume-Uni, et le transfert des pouvoirs par des voies pacifiques est un nouveau jalon dans l'histoire de la décolonisation.

68. Un autre événement heureux pour nous tous est l'admission de la Guinée-Bissau aux Nations Unies. Nous accueillons cette nation d'Afrique dont le peuple a mené une lutte inlassable, qui a duré plus de 10 ans, pour obtenir son droit naturel à la liberté et à l'indépendance. La présence, au sein de cette assemblée, des représentants de la Guinée-Bissau honore dignement tous ses martyrs.

69. Le changement spectaculaire survenu au Portugal avec l'arrivée des forces progressistes à la conduite des affaires a fait souffler un vent nouveau de changement dans les colonies portugaises d'Afrique. L'œuvre déjà accomplie par le Portugal et ce qu'il est résolu à faire en Afrique marquent manifestement un grand moment dans l'histoire. Nous nous réjouissons du transfert récent des pouvoirs à un gouvernement intérimaire au Mozambique, dans le but avoué d'accorder l'indépendance à ce pays, en juin 1975. Nous espérons qu'une solution satisfaisante sera trouvée pour les îles du Cap-Vert également et que les pouvoirs seront conférés aux mouvements de libération nationale de l'Angola, dans le plus bref délai possible et sans difficultés locales dues soit à des raisons de différences ethniques, soit au problème des droits des colons de la minorité. Nous notons avec satisfaction la clairvoyante vision et l'acceptation, par le Portugal, de la réalité de la situation, et nous félicitons également le Secrétaire général pour son initiative, qui a facilité l'accélération du changement.

70. Nous espérons que l'exemple portugais éclairera le régime illégal du Zimbabwe, de même que le régime raciste de l'Afrique du Sud. Aucun barrage imaginaire n'arrêtera le raz-de-marée du changement, *apartheid* ou non. Nous applaudissons le Ministre des affaires étrangères du Portugal qui a condamné du haut de cette tribune [2239^e séance], le racisme et l'*apartheid*. S'il y a une leçon quelconque à tirer de l'évolution actuelle, c'est que l'Afrique du Sud devrait avoir la sagesse de remettre l'administration de la Namibie aux Nations Unies, afin de démontrer sa volonté de modifier également ses sentiments. En même temps, l'Afrique du Sud devrait prendre des mesures pour abroger toutes les lois funestes, répressives et inhumaines, et abandonner le système d'*apartheid*, stigmatisé par l'Assemblée en tant que crime contre l'humanité [voir résolution 3068 (XXVIII), annexe]; également, elle devrait entendre les appels incessants que lui lance cette assemblée. C'est un changement de cette nature qui contribuerait à la paix et à la stabilité mondiales. Ceux qui s'y opposeront seront les architectes de leur propre décadence.

71. Le Bhoutan est une nation éprise de paix. Nous serions heureux de voir s'instaurer la détente dans les situations dangereuses où qu'elles existent. De l'avis de notre délégation, la détente, à l'heure actuelle, bien que fragile, est un phénomène indiscutable. Avec la meilleure volonté du monde, il y aura encore beaucoup à faire pour la renforcer et la rendre durable. Nous estimons que la tendance vers la détente est encourageante, mais ce n'est là qu'un des aspects de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [résolution 2734 (XXV)], ainsi que la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [résolution 2625 (XXV), annexe]. Ma délégation

attache une grande importance à l'application de ces déclarations. De nombreux progrès ont été faits vers le renforcement de la sécurité internationale. Par exemple, l'accord limité des entretiens SALT existe déjà. Nous espérons que la reprise de ces entretiens aboutira à d'autres progrès importants. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe est en bonne voie. Certains principes essentiels ont été discutés à fond par les pays européens, et nous espérons que ces discussions conduiront bientôt à des résultats tangibles.

72. Tandis que les grandes puissances sont résolues à ancrer fermement la détente, les résultats de la Conférence du désarmement ne sont pas très encourageants. Nous pensons que le but à atteindre devrait être le désarmement total et universel. Au cours des dernières années, diverses propositions concernant le désarmement ont été soumises à l'Assemblée, mais les progrès sont pénibles et lents. L'an dernier également, ma délégation a appuyé la résolution tendant à la réduction des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité [résolution 3093 (XXVIII)], dans l'espoir que la fabrication d'armes de destruction massive serait ralentie et que, dans une certaine mesure, cette réduction serait favorable aux pays en développement. Malheureusement, en dépit des efforts accomplis, certaines puissances dotées d'armes nucléaires continuent à accumuler les armes nucléaires meurtrières. Devant cet état de choses, une conférence mondiale du désarmement s'avère plus urgente que jamais. Ma délégation accueillerait favorablement la convocation d'une conférence mondiale du désarmement en vue de créer des conditions favorables à des progrès réels. A notre avis, une conférence de cette nature ne pourrait que renforcer les bases d'une paix durable, qui demeure l'aspiration la plus ardente de l'humanité.

73. Mon pays n'est pas en faveur de la prolifération des armes atomiques. Cependant, il paraît essentiel de faire une distinction entre les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins militaires, d'une part, et dans un but pacifique, d'autre part. Leur emploi à des fins militaires serait catastrophique, alors que l'utilisation de l'énergie nucléaire dans un but pacifique accélérerait un développement des plus nécessaires. Dans les conditions qui existent actuellement, il est compréhensible qu'un pays en développement recherche des solutions aux problèmes complexes du développement, y compris le développement de son potentiel d'énergie nucléaire à des fins pacifiques. C'est dans cet esprit et dans ce contexte que le Bhoutan a reçu avec confiance l'assurance qui lui a été donnée par l'Inde que celle-ci n'utiliserait l'énergie nucléaire qu'à des fins pacifiques.

74. Nous sommes heureux de noter que la trêve au Moyen-Orient est entrée en vigueur et s'accompagne du dégagement des forces, et que la FUNU contribue pour une part importante au maintien des conditions de la trêve. Mais la situation est toujours marquée par l'incertitude. Ma délégation pense que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité demeure une base utile pour le règlement pacifique du problème dans cette région. Nous espérons que les parties intéressées feront preuve de compréhension, d'esprit de conciliation et de volonté de compromis, renonçant à toutes leurs prétentions sur les territoires

occupés par la force, tenant compte des droits légitimes de toutes les parties intéressées, y compris les Palestiniens.

75. Ma délégation a éprouvé une vive inquiétude devant les événements survenus à Chypre. Il est réconfortant de noter que les deux communautés, à Chypre, ont commencé à échanger leurs prisonniers de guerre, et nous espérons qu'elles s'engageront dans un dialogue fructueux. Nous sommes convaincus que la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre doivent être rétablies, sans l'intervention d'aucune force de l'extérieur. Ce sera la seule façon de prouver que de petits Etats, en particulier ceux non alignés, peuvent jouir de la protection de la Charte, ainsi que de l'application des principes et buts qui y sont inscrits.

76. Le Bhoutan est également favorable à la création de zones de paix dans toutes les régions. C'est dans cet esprit que mon gouvernement a appuyé le principe selon lequel l'océan Indien devrait être déclaré zone de paix. Cette question a retenu l'attention de l'Assemblée, depuis 1971. La déclaration du Secrétaire général sur l'effet de la présence militaire des grandes puissances dans l'océan Indien est bien connue [A/19629 et Add.1, annexe] et nous espérons que les travaux du Comité spécial de l'océan Indien aboutiront à des résultats fructueux. Ma délégation reconnaît pleinement que l'océan Indien devrait être maintenu en tant que zone de paix. Si l'on permet à la rivalité des grandes puissances de s'exercer pleinement, celle-ci affectera les intérêts vitaux de tous les Etats côtiers, et ces effets néfastes seront également ressentis par les Etats de l'hinterland, ce qui risquerait d'entraîner une instabilité politique et sociale ainsi que des difficultés économiques.

77. La situation en Indochine illustre bien ce que j'avance. Bien que la guerre soit officiellement terminée, les pays concernés sont encore ravagés par ses séquelles. Nous espérons sincèrement que les diverses parties intéressées de ces pays trouveront bientôt une solution pacifique pour mettre un terme à toutes les tensions et édifier une paix durable dans cette région. Dans cet esprit, ma délégation est favorable à toute démarche susceptible d'assurer la stabilité et la paix dans la région.

78. Nous avons noté avec satisfaction le consensus obtenu sur la question de Corée lors de la vingthuitième session de l'Assemblée générale². Malheureusement, les circonstances n'ont pas permis de traduire ce consensus en mesures positives. Nous espérons que les autorités de la Corée du Nord et de la Corée du Sud entameront un dialogue conformément à ce consensus, afin de parvenir à la réunification pacifique, sans ingérence extérieure.

79. La situation économique internationale est sombre. Il suffit d'examiner certaines des déclarations faites du haut de cette tribune pour se rendre compte qu'une catastrophe économique globale est imminente. Lors de la sixième session extraordinaire qui s'est tenue en avril pour examiner la question intitulée "Etude des problèmes des matières premières et du développement", ma délégation a exposé les arguments qui militent en faveur d'une indemnisation internationale des pays qui ne peuvent résister à la pression de l'inflation provoquée par l'augmenta-

tion générale des prix des produits indispensables au développement. Permettez-moi de citer un extrait de la déclaration que j'avais faite lors de cette session extraordinaire :

"En raison de leurs réserves, de leurs immenses ressources et des techniques modernes dont elles disposent, les nations riches ont pu amortir les chocs de la crise. D'autre part, les plus grandes victimes sont les pays en développement et particulièrement les pays sans littoral les moins développés. Ils se sont trouvés dans une situation mettant leur survie même en péril à moins que des mesures immédiates ne soient prises pour y remédier⁴."

80. Ma délégation avait également suggéré aux Nations Unies d'envisager sérieusement la création d'un fonds spécial d'indemnisation internationale pour tous les pays les plus touchés par la crise actuelle.

81. La session extraordinaire de l'Assemblée générale a mis en évidence quels étaient les pays les plus touchés par la crise. Ce sont aussi les plus désavantagés dans l'économie mondiale, les pays les moins développés, les pays sans littoral ainsi que ceux en développement et dont le revenu est très faible. Mais la liste provisoire des pays devant bénéficier du Fonds spécial du Programme spécial exclut un certain nombre de pays sans littoral et de pays figurant parmi les moins développés. Nous espérons que le Comité *ad hoc* du Programme spécial établi dans le cadre du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international ne manquera pas de recommander aux Etats de venir en aide à tous les pays en difficulté.

82. Le développement socio-économique a commencé au Bhoutan en 1961 seulement, mais nous avons déjà réalisé de grands progrès. Malgré ces progrès, nous éprouvons quelques difficultés à mettre en œuvre les projets envisagés dans les plans quinquennaux. Ces problèmes sont inhérents à l'inflation débridée, à l'augmentation croissante des frais de transport et à la spirale actuelle du cours des matières premières et des denrées. Ces difficultés freinent donc le progrès de notre développement et font que nous ne pouvons satisfaire totalement à nos propres besoins. Le Bhoutan n'a aucun produit de base à exporter qui pourrait alléger son fardeau.

83. Compte tenu de tous ces facteurs, ma délégation suivra avec intérêt l'évolution des discussions et le cadre de l'ordre économique global qui pourra sortir de cette discussion, cadre comportant notamment une réforme du système monétaire mondial.

84. Des pays producteurs dont les ressources sont basées sur un produit donné sont devenus fabuleusement riches du jour au lendemain. Le transfert de réserves monétaires, non seulement des pays riches, mais aussi des pays pauvres à destination de ces quelques pays producteurs ne semble pas être conforme aux principes économiques ou moraux généralement admis en cette décennie. Si nous voulons éviter l'effondrement de l'économie mondiale — et les signes de cette effondrement ne manquent pas — avec toutes les souffrances qu'un tel effondrement peut représenter pour les millions d'habitants du tiers monde, des remèdes draconiens s'imposent à l'échelle internationale.

85. Le Bhoutan n'a pu assister à la Conférence mondiale sur la population qui s'est tenue au mois d'août à Bucarest. Cependant, nous avons examiné le rapport sur le Plan d'action mondial finalement adopté par la Conférence⁵. Certains des principes figurant dans le Plan d'action mondial nous paraissent acceptables, mais il nous faudra encore quelque temps avant que nous ayons étudié toutes les conséquences de ce rapport. Il est certain qu'un Etat sans littoral comme le Bhoutan doit étudier de très près et avec prudence le problème de l'explosion démographique. A notre avis, la question de la population est indissolublement liée au problème de l'alimentation mondiale, et il est inévitable que l'essor démographique ait pour corollaire une baisse graduelle des ressources. Nous sommes heureux à l'idée que la Conférence mondiale de l'alimentation se tiendra le mois prochain à Rome. Notre délégation participera aux délibérations avec un vif intérêt en vue de trouver une solution à la grave situation à laquelle doit faire face une grande partie de l'humanité.

86. Ma délégation a été vivement intéressée par la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Le fond des mers et des océans, ainsi que leur sous-sol au-delà de la limite de la juridiction nationale ont été déclarés, par l'Assemblée générale, patrimoine commun de l'humanité [résolution 2749 (XXV)]. Il est certain que telle doit être l'idée fondamentale de tout ordre juridique régissant le fond des mers et des océans. D'ailleurs, toute entorse à ce principe réduirait à néant les espérances et les besoins des pays en développement, particulièrement des pays sans littoral et ceux géographiquement désavantagés. La session de la Conférence tenue à Caracas a contribué largement à l'avènement d'un ordre juridique global. Nous espérons que, durant la prochaine session, qui sera tenue à Genève, les besoins des différents groupes d'intérêt seront pleinement pris en considération, indépendamment de leur grandeur et de leur position géographique. L'urgence de la situation réclame la conclusion d'un accord international le plus rapidement possible. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille compromettre indûment les aspirations légitimes des pays en voie de développement. Nous devons créer un régime international fort, rationnel et équitable dans l'intérêt de tous les pays. Ma délégation tient à souligner catégoriquement que le patrimoine de l'humanité tout entière doit échapper aux actes unilatéraux des Etats côtiers ou des grandes puissances maritimes. Ma délégation est prête à contribuer à l'élaboration d'un droit de la mer juste et équitable.

87. Nous estimons que l'Organisation des Nations Unies fait de son mieux étant donné la contribution des Etats Membres. Ses réalisations, dans les domaines politique, économique ou social, sont nombreuses et variées. Pour le développement économique et social du tiers monde, il est impérieux qu'il soit mis fin aux conflits, aux guerres locales et aux violations des droits de l'homme. Pour éliminer ces maux et assurer la survie de l'homme dans des conditions raisonnables, M. Kurt Waldheim, secrétaire général, dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation, déclarait :

«L'essentiel demeure donc pour l'Organisation des Nations Unies et ses Membres de savoir s'ils pourront trouver à temps les forces et la volonté

politique nécessaires pour permettre à l'Organisation de faire face aux énormes problèmes de notre époque.» [A/9601/Add.1, sect. I.]

88. J'espère sincèrement que les efforts nécessaires et la volonté politique seront présents, et c'est sur cette note d'optimisme prudent que je terminerai mon intervention.

89. M. RAHAL (Algérie) : Monsieur le Président, le représentant de l'Algérie aurait mauvaise grâce à ne pas s'associer à tous les compliments qui vous ont été adressés, et il se trouve peut-être mieux placé que quiconque pour en apprécier le bien-fondé et savoir à quel point ils sont personnellement mérités. Il est peu de dire combien nous nous en sentons honorés, en tant qu'Algériens et en tant qu'Africains, assurés que nous sommes que, sous votre direction avisée, les travaux de la vingt-neuvième session seront couronnés de succès.

90. Nous devons également exprimer toute notre gratitude à M. Leopoldo Benites, que nous assurons de notre admiration et de notre amitié, pour avoir su présider avec tant de compétence et de courtoisie la vingt-huitième session et la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

91. Il est redoutable pour moi d'intervenir à la fin de la discussion générale, alors que tout a déjà été dit par les éminents orateurs qui m'ont précédé, et que ma déclaration ne pourrait au mieux constituer qu'un pâle reflet de ce que l'Assemblée a entendu auparavant. Les problèmes ont été posés, les analyses ont été faites, des suggestions ont été avancées, des conseils ont été donnés, des solutions proposées. Que l'on n'attende donc pas de moi une originalité à laquelle je ne veux pas prétendre, ni une recette infailible qui permettrait de résoudre nos difficultés. Mais je ne peux manquer de souligner ce sentiment d'inquiétude qui a marqué la plupart des interventions, devant les dangers graves qui menacent le monde. Ces dangers résultent moins des problèmes eux-mêmes qui se posent à la communauté internationale et dont elle a maintenant une claire perception et une conscience aiguë, que de l'impossibilité dans laquelle elle s'est trouvée jusqu'à maintenant de leur appliquer un règlement satisfaisant et durable.

92. Le contraste frappant entre cette impuissance tragique et le développement prodigieux de la puissance humaine et de l'emprise de l'homme sur son environnement est, je crois, un paradoxe caractéristique de notre époque où, sous un éclairage violent, apparaissent plus éclatantes que jamais les disparités qui déchirent notre monde.

93. C'est sans doute que, un quart de siècle après la seconde guerre mondiale, nous entrons dans une ère de remise en cause, non seulement de l'ordre international qui nous a régis jusqu'à présent, mais également des principes qui en sont le fondement et de la philosophie même qui en constitue la substance. C'est, au niveau des peuples, la phase de contestation qui a agité les jeunes générations à travers tous les pays. C'est sans doute le mérite de l'ordre ancien d'avoir engendré le cadre nouveau dans lequel évolue la société internationale; mais cette évolution même le condamne à la disparition s'il ne sait pas s'y adapter rapidement.

94. Ce monde nouveau se veut avant tout un monde de peuples adultes et responsables, débarrassés de toute tutelle et rejetant tout paternalisme. La règle qui le gouverne ne peut plus être celle qui limitait le jeu aux seuls privilégiés de la puissance. La leçon que nous pouvons tirer de l'histoire est que rien de durable ne peut se construire contre la volonté des peuples. Cette leçon n'a jamais été mieux illustrée que durant notre époque contemporaine, qui a de plus confirmé que cette volonté des peuples était aussi sacrée et aussi invincible sous toutes les latitudes et dans tous les continents.

95. C'est sur cette toile de fond que doivent être appréciés les changements qui interviennent dans les rapports internationaux. S'il ne peut nous venir à l'esprit de diminuer l'importance de la détente entre les grandes puissances, nous ne pouvons nous empêcher de mesurer tout le chemin qui reste à parcourir pour conformer les mœurs internationales à la structure nouvelle de notre société.

96. Aux revendications de tous ces pays jeunes, qui viennent de faire leur entrée sur la scène internationale et qui ont subitement pris conscience de leur responsabilité, on ne saurait indéfiniment opposer les interdits d'un ordre périmé, qu'ils sont d'autant moins enclins à reconnaître que c'est lui qui avait permis leur asservissement, le pillage de leurs ressources et la destruction de leur personnalité. Et il est clair que l'on ne pourra envisager l'édification d'un ordre nouveau sans au préalable s'attacher à effacer les torts anciens et rétablir dans la justice les droits ignorés ou bafoués.

97. Qu'il s'agisse de crise politique ou de crise économique, on se trouve en fait devant la même situation, le même conflit entre des conceptions surannées et les exigences du monde moderne. La décolonisation, par exemple, s'inscrit exactement dans ce schéma et constitue en même temps une étape nécessaire avant de déboucher sur cette société de peuples libres et souverains que sera la communauté internationale de demain.

98. Les progrès enregistrés dans le processus d'accession à l'indépendance des colonies portugaises fournissent l'un des rares motifs de satisfaction dans le contexte actuel. Si nous avons été heureux d'accueillir ici la République de Guinée-Bissau, nous avons également salué avec soulagement les changements importants intervenus au Portugal même, et qui, s'ils devaient prouver quelque chose, montreraient au moins que la liberté du peuple portugais est intimement liée à celle de ces peuples africains qui étaient soumis tout comme lui à la domination d'un même régime, fasciste à l'intérieur, colonialiste à l'extérieur. Un enseignement très précieux doit être tiré de l'expérience portugaise qui montre que l'on ne peut détruire la liberté des autres sans atteindre la sienne propre; d'autres pays que le Portugal ont eu également à l'apprendre à leurs dépens, et si cette leçon était bien retenue, l'humanité se trouverait sans doute soulagée de bien des menaces qui pèsent sur sa tranquillité.

99. Ces victoires dans la lutte anticolonialiste ne doivent pas nous dissimuler tout ce qui reste encore à faire non seulement pour achever la libération des territoires coloniaux, mais aussi et surtout pour mettre

fin à ces atteintes à la dignité de l'homme et à toutes les valeurs humaines que représentent la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud et le régime minoritaire raciste de Rhodésie. Cette année, l'Assemblée générale a une fois encore rejeté, à une majorité plus importante que jamais, les pouvoirs de la délégation sud-africaine, se faisant ainsi l'interprète de l'opinion internationale unanime dans son aversion de l'*apartheid*. L'Assemblée a voulu donner un caractère plus effectif à sa condamnation en demandant au Conseil de sécurité de procéder à un examen des rapports entre l'Organisation des Nations Unies et l'Afrique du Sud. Mais nul ne doit s'y tromper. Il s'agit là avant tout d'un test, qui met à l'épreuve la détermination de notre communauté à imposer le respect de ses principes, mais qui permet aussi de mesurer la sincérité de ses membres, et particulièrement des plus puissants d'entre eux, dans leur adhésion à ces mêmes principes.

100. Puisque j'en suis à parler de problèmes africains et de décolonisation, je me dois à mon tour de dire quelques mots sur le Sahara sous domination espagnole. L'Assemblée, qui connaît ce problème de longue date, sait l'intérêt qu'attache l'Algérie à tous les problèmes de libération et, à plus forte raison lorsque s'y mêlent — comme c'est le cas ici — des considérations géopolitiques évidentes, et que la vocation à l'unité des peuples de la région se fonde sur les liens nombreux et de toutes natures qui ont toujours existé entre eux, défiant à la fois le temps, l'histoire et leurs vicissitudes.

101. L'Algérie, le Maroc et la Mauritanie ont longtemps appelé l'Espagne à procéder à la décolonisation de ce territoire et à permettre à sa population d'exercer son droit à l'autodétermination. Depuis plusieurs années, en effet, les trois pays frères ont coordonné leurs efforts dans ce sens, auprès de l'OUA, dans le cadre du groupe des pays non alignés et en particulier au sein de l'Organisation des Nations Unies.

102. L'Assemblée générale a constamment soutenu cette action et, dans les résolutions qu'elle a adoptées au cours des dernières sessions, elle n'a cessé de demander à la puissance administrante d'organiser, en accord avec les pays intéressés, un référendum d'autodétermination, placé sous le contrôle et la garantie de l'Organisation elle-même. Tout en affirmant son adhésion au principe de la libre détermination des peuples, le Gouvernement espagnol s'est engagé dans une politique d'atermoiements qui a pu faire planer des doutes sur la sincérité de ses intentions et qui a même entraîné progressivement une détérioration fort regrettable de la situation.

103. Si la communauté internationale a enregistré les dernières déclarations du Gouvernement de Madrid, par lesquelles il s'engage à mettre en application les décisions de l'Assemblée générale, la position concertée et commune de l'Algérie, du Maroc et de la Mauritanie a été clairement exprimée tout au long de ces années, et elle pouvait laisser place à aucune ambiguïté : quant à l'intérêt que les trois pays portaient naturellement à une solution pacifique, satisfaisante et durable de ce problème; quant à la nécessité de permettre aux Sahraouis d'exercer leur droit de libre détermination; quant à leur volonté, enfin, d'éviter que ce problème ne dégénère pour devenir

une source d'insécurité dans une région particulièrement sensible. Ainsi articulée, cette position est ouverte à toute suggestion qui en respecte les éléments.

104. Le Maroc vient d'exprimer le souhait que la Cour internationale de Justice se saisisse de la question. La Mauritanie, à notre satisfaction d'ailleurs, a donné son accord à une telle procédure. L'Algérie ne peut voir que des avantages là où ses frères et alliés ne trouvent aucun inconvénient à faire éclairer les aspects juridiques et historiques du problème par un avis de la Cour. Cette procédure facilitera sans doute la recherche d'un accord final et en orientera la voie. En tout état de cause, il va de soi que l'opinion de la population directement intéressée constituera toujours l'élément primordial et déterminant de tout règlement. L'intérêt de l'Algérie sera entièrement satisfait si la décolonisation du Sahara est achevée rapidement, offrant ainsi à tous les peuples de la région l'occasion et la possibilité de renforcer et de promouvoir leurs liens de coopération, de fraternité et de bon voisinage.

105. Le problème palestinien, qui est inscrit cette année à l'ordre du jour de notre session, peut paraître singulier par certains de ses aspects caractéristiques et par son contenu émotionnel et passionnel. Il relève, en fait, dans son origine, dans sa nature et dans ses prolongements, de cette même catégorie de problèmes que nous avons déjà évoqués, et qui se définissent en termes simples de dénis de justice et d'atteintes à la liberté des peuples et à leurs droits les plus sacrés.

106. Aux droits du peuple palestinien, à ses légitimes revendications de justice, on oppose une situation de fait accompli, qui repose sur la force et non sur le droit, et qui se perpétue à la faveur d'une agression permanente et de la complicité bienveillante de la communauté internationale. Depuis qu'il a été chassé de sa patrie, frustré de son pays et dépouillé de ses biens et depuis qu'il a été regroupé dans des camps de réfugiés ou qu'il s'est dispersé à travers le monde, on s'est attaché, volontairement ou involontairement, à le priver de sa personnalité, à lui dénier son caractère national et à réduire son drame aux nécessités d'une vie quotidienne végétative et misérable.

107. Comment s'étonner alors que la situation ainsi créée en Palestine se soit rapidement transformée en la crise du Moyen-Orient que nous connaissons, qu'un quart de siècle d'efforts n'a guère permis de régler et qui atteint maintenant une gravité telle qu'elle menace directement la paix en Europe et dans le monde ? Il ne suffit pas pour l'expliquer de dire qu'il s'agit d'un problème complexe, ni de rechercher dans l'histoire, ou la religion, ou la sociologie les raisons qui font échouer au Moyen-Orient les méthodes de règlement qui ont fait leurs preuves ailleurs.

108. Il devient de plus en plus évident maintenant que le problème n'a paru insoluble que parce qu'on a voulu en ignorer la donnée fondamentale, la pièce centrale que constitue la situation du peuple palestinien. On peut même dire que la crise du Moyen-Orient, c'est le problème palestinien, tant il est vrai qu'il en est la source et qu'il en est la condition. Il est temps que l'Organisation des Nations Unies, et l'opinion internationale de manière plus large encore, reconnaissent enfin ce que nous n'avons cessé de présenter comme une évidence et qu'elles

comprennent que leur devoir n'est pas tant de fournir des secours humanitaires à un peuple qu'elles ont laissé abattre et disloquer, que de l'aider à préserver son entité, à retrouver sa patrie et à se relever d'une épreuve qui aurait pu le faire disparaître à jamais.

109. En approuvant l'inscription à son ordre du jour de la question palestinienne, l'Assemblée générale a fait un premier pas dans ce sens, et le débat qui s'instaurera sur ce sujet permettra, nous en sommes certains, d'aborder enfin le problème du Moyen-Orient dans une perspective réaliste, sachant par avance tout ce qu'un règlement véritable exigera de lucidité, de courage et de sacrifices. Mais ce résultat ne sera possible qu'au moyen d'une discussion large et sincère qui fasse participer tous les intéressés et, bien entendu, les Palestiniens en premier lieu, à travers leurs représentants authentiques les mieux qualifiés. Ainsi compris et réalisé, ce débat représentera sans doute le progrès le plus substantiel réalisé depuis que l'on s'est lancé dans la recherche effective d'une solution qui en soit vraiment une.

110. La crise qui s'est ouverte en juillet dernier à Chypre et qui, depuis, a connu de dangereux développements, est venue s'ajouter aux préoccupations nées de la situation au Moyen-Orient. Cette crise est grave, puisqu'elle remet en cause l'indépendance d'un pays non aligné, menace sa souveraineté et détruit son unité nationale. Elle est aussi complexe par les prolongements internationaux qu'elle implique et les considérations stratégiques qu'elle suscite. Ce n'est sans doute pas le moment de situer les responsabilités des uns ou des autres dans les événements qui se sont déroulés à Chypre, et dont l'enchaînement a conduit à la situation actuelle. Il y a certainement mieux à faire pour l'instant, pour soulager d'abord toutes les souffrances qui se sont abattues sur la population, pour contenir le conflit et éviter son aggravation, enfin pour explorer les possibilités de parvenir à un règlement progressif respectant l'indépendance de l'île et sa souveraineté et créant les conditions d'un retour de la confiance entre les deux communautés qui l'habitent.

111. La cohabitation, pacifique dans un premier temps, fraternelle plus tard, de la communauté grecque et de la communauté turque de Chypre est, toute réflexion faite, l'objectif essentiel de toute recherche d'une solution véritable. Ce n'est qu'en partageant finalement le même sentiment national, en se considérant tous comme les enfants d'une même patrie et en plaçant leur loyauté à cette patrie avant tout autre allégeance, que les Chypriotes pourront réellement être en mesure d'exercer leur souveraineté et écarteront de leur pays toute menace de division. Cela, bien sûr, demande un long apprentissage et n'est possible que si, de part et d'autre, la même volonté sincère se manifeste d'y parvenir. Mais les nations les plus fortes se sont forgées dans le malheur et les déchirements, et rien n'interdit l'optimisme en ce qui concerne les communautés chypriotes.

112. Nous pensons du reste que les contacts qui ont déjà lieu entre leurs représentants pourront surmonter les réticences du présent, corriger les erreurs du passé et préparer la réconciliation de demain. Il est indispensable pour cela de dégager Chypre de son imbrication dans les stratégies internationales et de mettre fin aux interventions étrangères d'où qu'elles

viennent. Toutes les forces étrangères doivent être retirées, de même que les bases militaires, malgré le rôle humanitaire qu'elles peuvent jouer dans des circonstances comme celles que vient de vivre le peuple chypriote.

113. Ces premières conditions étant satisfaites, il appartiendra aux deux communautés de déterminer le système qui leur paraîtra le mieux approprié pour leur garantir une égalité de droits dans le présent et favoriser leur fusion progressive au sein d'une même nation. L'Organisation des Nations Unies, qui n'a pas ménagé ses efforts pour aboutir à un tel résultat, aura sans doute un rôle de premier plan à jouer pour rétablir la confiance et encourager toute progression vers un dialogue fructueux.

114. Nul ne s'étonnera de l'intérêt primordial que porte à la situation de Chypre le groupe des pays non alignés, qui ne pourra en aucun cas se résigner à laisser l'un de ses membres menacé dans son existence. Les atteintes portées contre Chypre, contre sa souveraineté, contre son unité nationale, sont ressenties par l'ensemble du groupe comme des attaques visant tous les pays non alignés et mettant en danger la politique même du non-alignement. C'est pour cela que le groupe des pays non alignés suit avec une vigilante attention le développement de la crise et, tout en assurant le peuple chypriote de son entière solidarité, il est prêt à mener toute action qui permettrait un retour rapide de la paix dans l'île, et qui faciliterait un accord entre les deux communautés.

115. Les convulsions que connaissent actuellement les relations économiques internationales offrent la meilleure illustration de ce que j'appelais, au début de mon intervention, l'affrontement entre un ordre ancien qui s'accroche désespérément à ses privilèges, et un ordre nouveau qui veut ébranler les structures périmées du passé et faire admettre une échelle de valeurs plus conforme aux principes qui doivent régir le monde moderne. C'est en cela que réside fondamentalement ce que d'autres ont appelé une "crise économique mondiale" et ce que certains voudraient circonscrire abusivement dans ce qu'ils nous disent être une "crise de l'énergie".

116. L'ordre économique international qui a prévalu jusqu'à maintenant a permis un essor extraordinaire du monde industrialisé, facilité principalement par la disponibilité de matières premières et de main-d'œuvre à bon marché dans les territoires coloniaux, et le tiers monde d'une manière générale. Ce système, originellement fondé sur un déséquilibre aussi grave dans la répartition des richesses, devait nécessairement favoriser l'enrichissement des pays les plus développés au détriment des pays les plus pauvres. Lorsque ces derniers ont finalement pris conscience de cet abus et que, prenant leur destin en main, ils ont voulu remédier à leur retard économique, le sous-développement a commencé à apparaître comme une menace à la paix dans le monde, et l'opinion internationale s'est mise subitement à en percevoir la gravité.

117. Pour redresser cette situation, il eût fallu sans doute introduire, dans le système économique international, d'importantes modifications qui, en réduisant dans des limites raisonnables les avantages des pays industrialisés, auraient établi une meilleure justice dans le monde et donné aux pays sous-développés

une chance de pouvoir redresser leur économie. Mais telle ne fut pas la voie suivie, les pays riches préférant, tout en conservant leurs privilèges, répondre aux revendications du tiers monde par l'octroi d'une aide sous diverses formes.

118. Je n'insisterai pas sur les inconvénients graves que comporte une telle assistance qui, du reste, n'a pas toujours été comprise ou présentée comme un devoir à l'égard de ceux qui étaient exploités et qui, laissée à l'initiative de chacun, n'a jamais dépassé un pourcentage très faible des revenus des pays développés. Le résultat en a été que, non seulement le retard économique des pays sous-développés n'a pas été réduit, mais encore que leur situation devenait d'année en année plus désespérée. A cela, il faut ajouter les difficultés que le système économique du monde développé avait commencé à éprouver et qui résultaient principalement d'un taux d'accroissement effréné dans le domaine industriel, d'un gaspillage sans précédent et des dépenses fabuleuses occasionnées par la poursuite de politiques impérialistes.

119. La crise économique mondiale résulte de la conjugaison de ces deux phénomènes : l'inflation dans les pays industrialisés, le sous-développement dans le reste du monde. La crise de l'énergie n'est venue que rendre plus évidentes les lézardes du système, mais les limites du mal dépassent, et de loin, les seules conséquences du relèvement du prix du pétrole.

120. Que signifie donc tout ce branle-bas déclenché autour du prix du pétrole, auquel on veut attribuer les difficultés actuelles et à partir duquel on voudrait atteindre leur solution ? Je ne reviendrai pas sur les arguments qui ont déjà été développés, et par lesquels on a amplement démontré l'inanité de pareilles assertions. L'aspect le plus dangereux de la manœuvre lancée contre les pays producteurs de pétrole est qu'elle vise d'abord à introduire une division dans l'ensemble des pays producteurs de matières premières, ensuite à décourager toute tentative de réajuster les prix des matières premières en les liant, en particulier, à ceux des produits industriels. L'insistance surprenante qui est mise sur la situation dramatique des pays les plus pauvres, et la commisération qui, subitement, leur est témoignée, ne peuvent cacher les motivations profondes et par ailleurs foncièrement égoïstes, qui sont à la base d'une telle démarche.

121. La gravité du marasme actuel est telle qu'elle devrait plutôt inciter chacun de nous à faire face à ses responsabilités, et non à chercher un bouc émissaire sur qui rejeter nos torts. Et si l'on est convaincu que ce n'est que par un effort commun que nous pourrions redresser la situation, pourquoi alors agiter incongruement des avertissements et des menaces, et rendre ainsi plus difficile toute tentative de compréhension et de coopération ?

122. Mais il faut croire que la sagesse se trouve plus facilement chez les plus humbles, car c'est bien dans l'espoir de voir enfin la communauté internationale s'engager dans la voie de la coopération que nous avons demandé la réunion d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux matières premières et au développement. Le premier objectif de cette réunion devait être, dans notre esprit,

de souligner à quel point la crise économique mondiale avait mis en évidence la solidarité du monde développé et du monde sous-développé, et combien la prospérité des pays riches était vulnérable si elle restait limitée à ces pays. Les débats devaient en second lieu, faire apparaître les causes réelles de la crise et, par cela même, délimiter la place exacte que devait y occuper la crise de l'énergie. C'était donc une occasion unique pour les pays du tiers monde d'exposer dans un contexte nouveau leurs problèmes, leurs revendications et leurs suggestions, et pour les pays développés, rendus plus sensibles et plus attentifs à ces doléances par les épreuves qu'ils étaient eux-mêmes en train d'endurer, de prendre une conscience plus aiguë des dangers du sous-développement.

123. Résoudre la crise ne pouvait se limiter à trouver des solutions partielles qui, en ne mettant pas fondamentalement en cause les inégalités et les disparités du système, n'auraient permis que de reculer les échéances et de laisser le mal empirer. Le courage et la lucidité consistaient à aller au fond des choses pour constater que les racines de la crise se trouvaient dans l'ordre économique lui-même et que c'est en agissant sur cet ordre économique que l'on pouvait réellement espérer obtenir des résultats positifs.

124. Et en fait, c'est à cela que nous avons abouti, non sans difficultés, dans l'établissement d'un dialogue ouvert et loyal entre développés et sous-développés, et aussi non sans réticences de la part des pays industrialisés. Quoi qu'il en soit, et quoi qu'on puisse dire de ce résultat, il pouvait raisonnablement être considéré comme un point de départ dans une voie qui était déjà tracée, et sur laquelle il n'était pas interdit de penser que nous pourrions encore progresser.

125. Les tendances qui sont apparues dernièrement, et qui prétendent porter toute l'attention sur la crise de l'énergie et sur les pays producteurs de pétrole, veulent en vérité détruire tout ce qui a été péniblement acquis au cours de la dernière session extraordinaire. Nous ne pensons pas que de telles initiatives, en rompant l'harmonie qui avait commencé à s'établir entre développés et sous-développés et en les orientant vers un affrontement préjudiciable aux intérêts de tous, puissent sincèrement nous acheminer vers un règlement rapide et satisfaisant de la crise économique. Nous sommes plutôt d'avis qu'il faut continuer à agir dans le cadre défini par la session extraordinaire dans sa déclaration et dans son programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, pour essayer d'élargir les zones d'accord, surmonter les divergences et mettre au point les mesures pratiques destinées à les faire entrer en application.

126. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le monde a subi de profondes mutations, tant dans ses structures que dans ses possibilités et dans son environnement. Ce qui pendant longtemps était apparu comme un idéal lointain et difficile à atteindre est maintenant à notre portée et peut être réalisé, pour peu que nous le voulions et que nous sachions y mettre le prix. Nous pourrions alors construire un monde entièrement nouveau, fondé sur des principes qui n'ont cessé jusqu'ici d'être proclamés, et qu'il faut bien aujourd'hui appliquer et respecter. Les années que nous sommes en train de vivre sont cruciales dans cette phase de métamorphose, qui voit se ren-

forcer et s'accélérer les tendances au changement et au renouvellement. Ce n'est pas un phénomène surprenant que de voir se développer, de manière à la fois parallèle et antagoniste, les forces de résistance à ce courant qui essaient de préserver et de prolonger l'ordre ancien, et les forces révolutionnaires qui veulent précipiter la transformation.

127. Il dépendra de nous, de la communauté internationale tout entière, que la naissance de la société mondiale nouvelle se fasse sans affrontements et sans violence; il dépendra de nous qu'elle ne laisse pas place aux ressentiments et aux rancunes qui engendrent le désir de vengeance et de revanche. A dire vrai, c'est ce qu'ont dit tous les orateurs qui ont participé à la discussion générale, et je ne saurais mieux conclure mon intervention qu'en m'arrêtant à cette constatation réconfortante et en soulignant ce qu'une telle unanimité représente d'espoir pour l'ensemble de l'humanité.

128. Le PRÉSIDENT : Plusieurs représentants ont demandé la parole pour exercer leur droit de réponse et je vais la leur donner.

129. M. MALDONADO-AGUIRRE (Guatemala) [*interprétation de l'espagnol*] : La délégation du Guatemala, exerçant son droit de réponse, prend à cette occasion la parole devant la séance plénière de l'Assemblée générale pour préciser sa position à l'égard de Belize, qui fait partie intégrante du territoire de la République pour des raisons historiques, juridiques et de justice internationale. Les représentants de la Guyane, de la Jamaïque et de la Barbade n'ont pas tenu compte de cette situation ou, à dessein, ont essayé de n'en point tenir compte dans les interventions qu'ils ont faites au cours de la discussion générale, et ils ont exprimé des opinions erronées sur cette question afin de défendre certains intérêts bien connus.

130. Le Ministre des affaires étrangères du Guatemala, prenant la parole devant l'Assemblée générale le 26 septembre dernier, a indiqué la ligne de conduite du Gouvernement du Guatemala face à l'affaire de Belize, et il a été très clair en déclarant ce qui suit :

“Comme les Etats représentés à cette assemblée le savent, la position du Guatemala a toujours été solidaire de celle des pays d'Amérique latine et d'autres continents dans la lutte pour la libération de tous les peuples soumis au régime colonial, et particulièrement pour l'élimination de ce système des terres américaines. On trouvera la preuve de cette attitude dans les comptes rendus des différentes commissions de l'Assemblée générale, notamment dans ceux de la Quatrième Commission et ceux des séances plénières de l'Assemblée.

“Dans ce même esprit, le Guatemala a participé au groupe de pays qui a élaboré la résolution fondamentale 1514 (XV) de l'Assemblée générale, dont le texte contient un paragraphe qui déclare que “toute tentative visant à détruire partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale est incompatible avec les buts et les principes de la Charte des Nations Unies”.

“Avec cette seule réserve qui exclut la sécession de territoires, le Guatemala continue à maintenir invariablement sa position anticolonialiste et sa

ferme adhésion aux principes de la libre détermination des peuples. C'est pourquoi il appuiera toute résolution de l'Assemblée tendant à libérer les peuples qui souffrent encore de l'oppression coloniale.

“Le régime anachronique et périmé du colonialisme survit encore sur les terres d'Amérique et il y existe toujours quelques enclaves occupées par des puissances extra-continentales, en dépit du fait que la souveraineté revient juridiquement aux Etats américains. Tel est le cas du territoire guatémaltèque de Belize dont mon pays réclame au Royaume-Uni, depuis plus d'un siècle, la restitution. Cette réclamation a été réitérée à maintes reprises et se fonde sur des titres juridiques incontestables. Nous avons déployé toutes sortes d'efforts, dans le cadre du droit international, pour trouver une solution à ce problème. Au cours des 10 dernières années, nous avons exploré de nouvelles voies et nous avons essayé de nombreuses formules pour tenter de concilier les justes revendications de la nation guatémaltèque, ainsi que ses droits légitimes sur le territoire qui lui a été enlevé, avec les aspirations très respectables de la population de Belize qui désire également se libérer de la domination coloniale et à laquelle mon gouvernement présente une fois de plus ses sentiments de sincère amitié en l'assurant qu'il respectera ses traditions et ses institutions locales.

“Nous avons confiance que, dans le dialogue qui se poursuit entre les parties à ce différend séculaire, nos efforts nous permettront de trouver une solution qui pourra concilier les droits territoriaux du Guatemala et les désirs de la population de Belize. En attendant que l'on arrive à cet accord qui assurera la paix permanente de la région, le Guatemala, une fois de plus, affirme sa réserve formelle quant au droit de souveraineté sur le territoire de Belize actuellement occupé par le Royaume-Uni.” [2245^e séance, par. 184 à 188.]

131. La présence du Royaume-Uni à Belize repose uniquement sur la base de “l'usufruit gratuit” que l'Espagne lui a concédé en 1783 et 1786 pour que les ressortissants britanniques puissent couper du bois dans une zone déterminée de 6 000 km² s'étendant du Río Hondo, au nord, au Río Sibún, au sud, avec l'indication expresse que cette concession n'affectera en aucune manière les droits espagnols de souveraineté dans cette région, réserve qui a été maintenue et réitérée, notamment en 1814, lorsque est entré en vigueur le Traité de Madrid concernant cette concession d'usufruit.

132. La proclamation de l'indépendance de l'Amérique centrale, en 1821, portait également sur le territoire de l'ancienne Capitaine générale du Guatemala, ainsi que sur l'ensemble des droits souverains de l'Espagne sur le territoire, droits qui, sans limitation aucune, sont passés intégralement à l'Amérique centrale conformément au principe *res inter alios acta*.

133. Lors de la dissolution de la Fédération d'Amérique centrale, le territoire de Belize est devenu partie intégrante de l'Etat du Guatemala, sans aucune limitation, conformément au principe *uti possidetis jure* et, en outre, l'Amérique centrale et notamment le

Guatemala ont accédé à la vie indépendante sans aucun engagement envers la métropole espagnole, conformément à un principe fondamental du droit international.

134. Le Royaume-Uni a reconnu, à maintes reprises, qu'il n'avait pas de souveraineté sur Belize. Tout d'abord, en 1836, le Guatemala déjà indépendant a demandé au Gouvernement espagnol le transfert de ses droits souverains sur Belize, mais l'Espagne a refusé en invoquant le fait que le territoire était déjà indépendant et qu'en conséquence, il ne dépendait plus de l'Espagne; ensuite, en 1847, lorsque le Guatemala a conclu le Traité de commerce et de navigation, celui-ci contenait la réserve expresse des droits souverains de la République du Guatemala sur Belize.

135. L'Amérique centrale qui venait d'accéder à l'indépendance a offert, à l'époque, à certaines puissances, politiquement et militairement faibles, les zones les plus vulnérables aux ambitions territoriales des puissances intéressées, et leur a proposé de construire et de contrôler une route interocéanique, qui unirait l'océan Atlantique à l'océan Pacifique, raison pour laquelle, sans leur consentement, l'intégrité territoriale de l'Amérique centrale d'abord, et du Guatemala ensuite, ont été affectées.

136. Etant donné l'inégalité flagrante entre les puissances et les difficultés naissantes au sein de la République, on a imposé au Guatemala la prétendue Convention anglo-guatémaltèque de 1859, convention qui avait déjà été formulée par les grandes puissances en 1856, sans le consentement du Guatemala. Cette convention contenait une disposition obligeant le Guatemala à céder le territoire, ce qui constituait une extension de l'invasion des coupeurs de bois de l'Angleterre sur une zone qui, des 6 000 km² que comprenait la concession originale, s'étendait sur 22 000 km² de territoire guatémaltèque usurpé illégalement, ce qui constituait une atteinte à l'intégrité territoriale d'un petit Etat. Par ladite Convention illégale, la limite de la concession a été étendue jusqu'au Río Sastún, au sud, zone qui n'avait jamais figuré sur les cartes géographiques officielles de l'Angleterre, cartes qui avaient été établies, à plusieurs reprises, pour déterminer l'usufruit, appelé maintenant “établissement”. On avait offert au Guatemala une indemnité, aux termes de l'article VII de la Convention, indemnité qui n'a jamais été versée par l'Angleterre, parce que le Guatemala a déclaré caduque la Convention, le 9 avril 1946. Un représentant a qualifié la revendication légitime du territoire démembré par la force “d'ambition expansionniste”. Certes, on ne pourrait appliquer cette expression au Guatemala, mais peut-être à l'autre partie au différend et aux intérêts que celle-ci recherchait.

137. Depuis lors, le Guatemala a tenté de récupérer son territoire de Belize, dans le cadre de la Charte des Nations Unies, de la charte de l'Organisation des Etats américains et du droit international, afin de soumettre sa réclamation à une procédure pacifique de règlement des différends. C'est ainsi qu'il a été proposé de soumettre la question à la Cour internationale de Justice pour qu'il y soit statué (*ex aequo et bono*), compte tenu du paragraphe 2 de l'Article 38 du Statut de la Cour, afin que l'affaire soit ouverte à un large examen du différend et de toutes ses implications. Mais l'autre partie n'a pas accepté cette

suggestion. De longues années se sont consumées en négociations directes, parfois avec les bons offices des Etats-Unis d'Amérique, parfois avec une médiation, puis de nouveau au moyen de négociations directes, qui d'ailleurs ont été interrompues lorsque nous fûmes victimes de manœuvres d'intimidation menées au moyen d'un grand déploiement de forces terrestres, maritimes et aériennes. Dans le cadre de cet effort global de mon pays, divers projets ont été élaborés dans l'esprit de la recherche des moyens pacifiques que mon pays s'est évertué à appliquer pour résoudre le différend en termes équitables pour toutes les parties, les caractéristiques particulières de la population de Belize devant, évidemment, être prises en considération. Mais toutes ces propositions ont échoué, sans que la cause puisse en être impliquée au Guatemala.

138. Nous devons indiquer clairement que ce différend intéresse des parties bien déterminées et que nous ne pouvons en aucune manière autoriser l'ingérence d'autres Etats dans les affaires intérieures de notre pays, pas plus que nous ne pouvons permettre que l'on touche à notre intégrité territoriale, quel que soit le prétexte invoqué ou quels que soient les intérêts occultes que l'on prétend défendre. Belize, en tant que partie intégrante du territoire guatémaltèque, est appelée à partager une communauté historique, social et économique avec nous dans le cadre d'un processus d'intégration que nous cherchons avec persévérance à suivre dans l'effort commun de développement intégral de l'Amérique centrale. Une solution équitable ne peut s'appuyer que sur les justes réalités reconnues par tous.

139. Mon gouvernement a officiellement déclaré son intention permanente de poursuivre les négociations directes avec le Royaume-Uni afin de parvenir à ce but.

140. La Charte des Nations Unies et les résolutions 1514 (XV) et 2625 (XXV) de l'Assemblée générale consacrent le principe absolu de l'intégrité territoriale en tant qu'élément fondamental de toutes les relations internationales pour le maintien de la paix et de la sécurité.

141. La Charte, au paragraphe 4 de l'Article 2, dit que :

“les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies”.

142. La résolution 1514 (XV), qui est à la base du principe de l'autodétermination des peuples, déclare, dans son paragraphe 6 : “Toute tentative visant à détruire partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et les principes de la Charte des Nations Unies.”

143. Quant à la résolution 2625 (XXV), qui contient la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies, et établit les principes de l'égalité de droits et de la libre détermination des peuples, en l'entourant de toutes les sécurités et conditions néces-

saires pour bien la préciser et l'asseoir sur des préceptes claires et ne prêtant à aucune confusion. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par les membres de l'Assemblée générale, le 24 octobre 1970, et l'on y trouve le dernier des principes proclamés, qui dit en toute clarté :

“Rien dans les paragraphes précédents ne sera interprété comme autorisant ou encourageant une action, quelle qu'elle soit, qui démembrerait ou menacerait, totalement ou partiellement, l'intégrité territoriale ou l'unité politique de tout Etat souverain et indépendant...”.

144. La neuvième Conférence interaméricaine réunie à Bogota en 1948 a publié la plus claire déclaration anticolonialiste continentale que l'on puisse souhaiter, mais en déterminant avec précision et sans ambiguïté la situation des territoires des îles Malvinas et Belize en tant que parties intégrantes de l'Argentine et du Guatemala, respectivement, ces îles étant qualifiées de territoires détenus illégalement par une puissance extracontinentale. La Déclaration les considérait comme des territoires “occupés”, dont le statut est totalement distinct de celui d'une colonie ou d'un territoire sous tutelle.

145. En 1968, à la requête de l'Assemblée générale, organe suprême du système interaméricain à cette date, le Secrétariat a préparé une étude sur les territoires non autonomes encore soumis au régime colonialiste. Les îles Malvinas et Belize n'apparaissent pas dans cette étude, car ils étaient considérés comme parties intégrantes des territoires de l'Argentine et du Guatemala, respectivement, et comme étant, par conséquent, des territoires “occupés”.

146. Cette année même, l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains, lors de sa quatrième session, tenue dans la ville d'Atlanta, s'est à nouveau penchée sur la situation des territoires soumis au colonialisme, étant bien entendu que les îles Malvinas et Belize restaient des territoires occupés par une puissance extracontinentale, de sorte qu'ils n'ont pas été examinés au nombre des territoires coloniaux ou des territoires sous tutelle.

147. Le Guatemala a toujours respecté les droits de l'homme ainsi que l'indépendance et la souveraineté des nations. De nombreux antécédents historiques démontrent que notre petit pays a toujours été à l'avant-garde des principes de la justice et du droit. C'est dans cet esprit que nous avons aussi condamné la politique d'*apartheid* et toute forme de domination, en exigeant le respect du principe de l'égalité juridique des Etats, en réclamant la sécurité économique pour les pays en développement et en militant pour la solution pacifique des différends internationaux.

148. C'est pourquoi, nous sommes persuadés que la juste revendication guatémaltèque sur une partie intégrante de notre territoire peut compter sur la solidarité des peuples qui militent pour les mêmes principes de paix et de justice.

149. M. PAZHWAQ (Afghanistan) [interprétation de l'anglais] : Hier, à la fin de la séance [2263^e séance], le représentant du Pakistan a fait une déclaration. La délégation afghane s'est réservée le droit de rectifier la distorsion des faits énoncés par ce représentant. Puisque la question du Pakhtounistan, pays occupé

par le Pakistan, n'est pas encore inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, ma déclaration à ce stade sera brève.

150. Tout d'abord, je voudrais exprimer la bonne volonté du peuple de l'Afghanistan, tout comme nous avons entendu l'expression d'une telle bonne volonté dans la déclaration du Pakistan. Ensuite, je voudrais répéter et confirmer la déclaration faite ici, le 7 octobre, par le Ministre adjoint des affaires étrangères de l'Afghanistan [2258^e séance], à qui le représentant du Pakistan a répondu.

151. Le représentant du Pakistan a exprimé la volonté de son pays de "discuter avec l'Afghanistan de toute question qui influe sur les relations entre les deux pays" [2263^e séance, par. 218]. Je me félicite de cette déclaration, mais en même temps je souligne le fait indéniable que, heureusement, il n'existe aucune question qui affecte les relations entre les deux pays et qui devrait donc être discutée entre l'Afghanistan et le Pakistan, à l'exception de la question du Pakhtounistan et des droits légitimes et irréfutables des Pakhtouns et des Balouchis. Nous avons déclaré constamment que c'est la seule divergence politique qui subsiste entre les deux pays et qu'elle doit être discutée et réglée par la voie de négociations pacifiques.

152. Le représentant du Pakistan a dit que le Ministre adjoint des affaires étrangères afghan lui a laissé l'impression malheureuse que l'Afghanistan avait des revendications sur certains territoires du Pakistan. L'Afghanistan n'a aucune revendication quelle qu'elle soit sur une partie quelconque du territoire pakistanais. Lorsque le Ministre adjoint des affaires étrangères de l'Afghanistan a parlé de territoires usurpés, il n'avait certes pas l'intention de parler du territoire pakistanais : il songeait manifestement aux territoires qui avaient été séparés de l'Afghanistan par la force militaire d'une puissance coloniale bien avant que le Pakistan n'existe, c'est-à-dire les territoires qui, après la partition de l'Inde, avaient été réclamés par le Pakistan et se trouvent encore sous occupation pakistanaise. Ces territoires n'ont jamais été reconnus par l'Afghanistan comme faisant partie du Pakistan.

153. Le Ministre adjoint des affaires étrangères de l'Afghanistan a dit exactement ce qui a été consigné dans le compte rendu sténographique de la séance plénière du 7 octobre à savoir que l'Afghanistan "avait le droit de réclamer ses terres usurpées" [2258^e séance, par. 62], mais que l'Afghanistan s'est abstenu de le faire parce qu'il croit que le droit du peuple de ces territoires doit être strictement reconnu et respecté sur la base de sa propre volonté et de sa détermination.

154. Cette position n'a pas été prise récemment par l'Afghanistan, même dans cette assemblée. Le 30 septembre 1947, à l'occasion de l'admission du Pakistan aux Nations Unies⁶, l'Afghanistan a adopté la même position et a expliqué le même point de vue.

155. Le représentant du Pakistan a ensuite fait allusion à la démarcation de la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan [2263^e séance, par. 220]. Au moment de la démarcation de la ligne dite ligne Durand, il n'existait pas encore de Pakistan. Cette frontière avait été imposée à l'Afghanistan par les forces militaires d'une grande puissance coloniale et l'accord

dont il est question avait été imposé à l'Afghanistan par la violence et malgré la vive indignation de la nation afghane. Jamais depuis l'usurpation des territoires de l'Afghanistan, les habitants de ces territoires n'ont vécu en paix avec les usurpateurs coloniaux et ils poursuivent jusqu'à ce jour leur lutte contre le Pakistan.

156. Le représentant du Pakistan a dit qu'au moment de la naissance du Pakistan en tant qu'Etat souverain et indépendant, un référendum avait eu lieu et que plus de 99 p. 100 des voix avaient été émises en faveur du Pakistan [ibid., par. 222]. Cependant, les archives montrent que moins de 50 p. 100 de la population de la région sous administration britannique avait voté. Personne n'avait participé à ce vote dans ce que l'on appelait les territoires tribaux indépendants en dehors de la ligne administrative. Les chefs et la population de la partie du territoire sous administration britannique avaient officiellement boycotté le prétendu référendum pour la bonne raison que deux possibilités seulement leur étaient offertes, fondées uniquement sur des raisons religieuses : soit rejoindre l'Inde, soit rejoindre le Pakistan. Ils étaient donc privés de toute autre possibilité et, notamment, de celle de former un Etat indépendant.

157. La politique d'oppression des Pakhtouns et des Balouchis par le Gouvernement du Pakistan est un fait actuel bien connu. Le Gouvernement du Pakistan justifie cette politique, comme l'a expliqué le représentant du Pakistan, en se fondant sur l'argument qu'il "commence à dégager certaines tribus arriérées de l'oubli séculaire et des chaînes d'un système féodal" [ibid., par. 223]. C'est la répétition du vieil argument colonial que la majorité des membres de cette assemblée connaissent si bien.

158. Le représentant du Pakistan a dit que "le gouvernement n'a pas l'intention d'utiliser la force contre sa propre population pour atteindre ces objectifs" [ibid., par. 224]. Je dis cela pour rappeler ce qui s'est passé au Bangladesh.

159. Avant de conclure, je voudrais rejeter la déclaration du représentant du Pakistan au sujet de "la fourniture d'armes et de l'infiltration de guérilleros entraînés venant de l'autre côté de la frontière" [ibid.]. Cette allégation est sans aucun fondement.

160. Ce n'est que pour diminuer la préoccupation — qui n'est d'ailleurs pas nécessaire — du représentant du Pakistan que je me suis référé à une partie de sa déclaration au sujet de la démocratie et de la réforme sociale en Afghanistan. La réforme sociale est le but principal du régime républicain en Afghanistan. Non seulement la réforme sociale et la démocratie ont été promises, mais le Gouvernement et le peuple d'Afghanistan sont fermement résolus à atteindre ce but. Ce qui pouvait être réalisé au cours de la période relativement brève qui s'est écoulée entre le 17 juillet 1973 et aujourd'hui a déjà été réalisé dans une grande mesure.

161. Je suis conscient que la discussion générale se termine et qu'il est déjà tard. Je me réserve le droit de reprendre la parole si je me sens obligé de le faire.

162. M. EL-SHIBIB (Irak) [interprétation de l'anglais] : J'ai demandé la parole pour exercer le droit de réponse de ma délégation à certaines des observa-

tions faites à la séance précédente par le Ministre des affaires étrangères d'Iran dans sa déclaration.

163. Comme preuve de la bonne volonté de l'Irak et de son désir sincère de régler ces questions avec l'Iran voisin, je me contenterai de dire que ceux dont le Ministre des affaires étrangères a parlé en les appelant "réfugiés" sont, en fait, des personnes qui ont été léurrées ou obligées de quitter leur pays et pour lesquelles, entre autres, les frontières iraniennes sont restées ouvertes. Quelle que soit la situation et nous inspirant de conditions purement humanitaires et de nos responsabilités à l'égard de tout ressortissant irakien, nous sommes prêts à accueillir parmi nous ces personnes déplacées à tout moment et à tout endroit convenus sur nos frontières.

164. La Société irakienne du Croissant Rouge a déjà informé son organisation sœur iranienne, en septembre dernier, de notre offre, que le Ministre des affaires étrangères d'Iran connaît sans aucun doute. Le Comité international de la Croix-Rouge et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont été également informés en conséquence. Nous rejetons toute tentative d'ingérence dans nos affaires internes, mais nous espérons que notre voisin, l'Iran, répondra à l'offre que la société irakienne du Croissant-Rouge lui a faite.

165. C'est tout ce que j'avais à dire pour le moment, mais je réserve le droit de ma délégation de porter à la connaissance de l'Assemblée générale tous les faits et renseignements pertinents concernant les machinations qui ont abouti à cette situation à laquelle a fait allusion ce matin le Ministre des affaires étrangères d'Iran. En même temps, ma délégation espère sincèrement que les pourparlers qui doivent s'engager prochainement entre l'Iran et l'Irak nous permettront de régler tous les problèmes qui existent sur nos frontières et de rétablir les relations amicales entre nos deux pays pour qu'ils puissent refléter les liens historiques qui ont toujours uni nos deux peuples.

166. M. HOVEYDA (Iran) : Tous les membres de l'Assemblée ont pu noter ce matin la retenue avec laquelle le Ministre des affaires étrangères d'Iran a parlé et, notamment, au sujet de l'intervention, au ton acrimonieux, du Ministre des affaires étrangères d'Irak, qui a lancé des accusations non fondées à l'égard de mon pays.

167. Tous les membres de l'Assemblée ont pu remarquer que mon ministre s'est borné à dire qu'il n'y avait rien de nouveau et que, vu la rencontre qui devait avoir lieu ici entre son homologue irakien et lui-même, il avait jugé que ce n'était pas le moment de répéter des choses connues de tout le monde.

168. Le représentant de l'Iran a toutefois jugé de revenir à cette tribune [2252^e séance], et c'est la raison qui me pousse à faire une mise au point sur ce qu'il vient de dire. D'ailleurs, il me facilite la tâche, car ce qu'il a dit dépasse, heureusement, les bornes de la crédibilité. De quoi s'agit-il ? En somme, il nous accuse d'avoir créé de toutes pièces un problème de réfugiés. Quel intérêt aurions-nous à nous charger de la subsistance de 100 000 personnes ? Quels moyens aurions-nous de les attirer chez nous ? Est-ce nous qui faisons fuir les Kurdes irakiens ou bien les bombardements cruels qui sont effectués dans cette partie de l'Irak ? Le représentant de l'Irak veut peut-être

insinuer que c'est nous qui sommes en train de procéder à des bombardements. Qu'attend de nous le représentant de l'Irak lorsque nous sommes envahis par un tel flot de réfugiés ? Le devoir humanitaire de tout Etat responsable n'est-il pas d'accueillir les réfugiés et de les prendre en charge. Qu'attend de nous le représentant de l'Irak ? Que nous fermions nos frontières et que nous fassions la sourde oreille devant les cris de souffrance de ces malheureux ? Nous les avons reçus et nous avons déjà alloué plus de 100 millions de dollars pour leur subsistance et pour leur entretien. Nous en avons informé le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés aussi bien que le Comité international de la Croix-Rouge.

169. En ce qui concerne ce qu'a dit le représentant de l'Irak au sujet d'une lettre adressée par le Croissant-Rouge irakien au Lion et Soleil rouges de l'Iran, la réponse à cette lettre, à ma connaissance, a été envoyée par le Lion et Soleil rouges de l'Iran au Croissant-Rouge irakien.

170. Je veux rappeler une fois de plus ce que mon ministre a dit ce matin devant cette assemblée :

"... notre position à cet égard a été maintes fois exposée du haut de cette tribune; je n'y reviendrai donc pas. Je suis prêt, cependant, à donner tous les éclaircissements qui s'imposent si l'intention du chef de la délégation irakienne est d'engager de nouvelles controverses." [2264^e séance, par. 48.]

171. Nous avons pensé que, conformément à l'esprit même de l'accord bilatéral auquel il a été fait allusion ce matin pour la création d'une atmosphère favorable et propice aux entretiens qui doivent se dérouler, il convenait de nous abstenir de répéter ce que tous les Membres de notre organisation connaissent. Mais si le représentant de l'Irak désire engager une polémique, je me réserve le droit de revenir à cette tribune.

172. M. GUTIERREZ MACIAS (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Ma délégation a déjà exposé à diverses reprises dans le passé quelle est la position du Mexique à l'égard de la question de Belize. Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de répéter ici notre position. Mais nous tenons, néanmoins, compte tenu de l'intervention du représentant du Guatemala, à indiquer que nous maintenons notre position.

La séance est levée à 18 h 50.

NOTES

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Séances plénières, 2056^e séance, par. 14.

² Ibid., vingt-huitième session, Supplément n.º 30, page 25, point 41.

³ Ibid., vingt-septième session, Séances plénières, 2053^e séance par. 6.

⁴ Ibid., sixième session extraordinaire, Séances plénières, 2222^e séance, par. 5.

⁵ Rapport de la Conférence mondiale des Nations Unies sur la population, 1974 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.XIII.3), chap. I.

⁶ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, deuxième session, Séances plénières, 92^e séance.